

Rapport D'Activité



ANNEE 2016

ASSEMBLEE GENERALE

Du 19 Juin 2017

18 rue Félix Bablon 52000 CHAUMONT

Tél : 03.25.32.65.42 Mail : association@lapasserelle52.fr

<http://lapasserelle52.fr>

En
2016



RAPPORT MORAL

La Passerelle est une association qui accueille depuis plus de 20 ans des personnes qui, pour la plupart, sont en rupture avec leur famille, souffrants de solitude, démunies, n'existant même plus aux yeux de la société. Pour reprendre les mots de Simone Camuset, membre fondatrice de cette association : « la pire des pauvretés est d'être inutile, exclu, attendu de personne. Ici, on met plus l'accent sur l'être que sur l'avoir »

Mission de la Passerelle :

Pour reprendre les mots de notre ancien président : Dominique Gallissot le socle des missions de la Passerelle reste l'accueil de jour avec comme déclinaison, d'autres services importants comme l'AVDL, l'appartement jeune, la maraude et tout ce qui touche à l'hébergement avec la mise en place du SIAO en lien avec le 115 depuis septembre 2015.

La Passerelle a pour mission première d'offrir un accueil à tous ceux qui poussent la porte. Ce qui est essentiel, c'est la possibilité d'y être accueilli tel quel, sans préjugés, sans avoir besoin de se justifier. Au-delà des services proposés, il est important qu'ils puissent trouver une personne à leur écoute, écoute indispensable pour se sentir exister

La Passerelle est aussi un lieu où les personnes peuvent se réunir et s'investir dans des actions ponctuelles qui leur permettent d'apprendre « une forme de vivre ensemble ». A ce titre, notre collaboration et partenariat avec le Secours Catholique est monté en puissance avec les sorties culturelles du vendredi qui sont proposés aux 2 publics : ceux qui viennent aux permanences du SC et à ceux qui fréquentent la Passerelle. Les personnes accueillies construisent elles-mêmes leurs projets telle la journée du 12 octobre dernier lors du « Squat de l'hôtel de ville », sur la place de la mairie et que certains parmi vous ont partagé. Cette journée avait pour but de faire connaître la Passerelle au public chaumontais. Ces personnes avaient préparé des confitures, de la pâte à crêpe et un barbecue. Ils se sont vraiment tous investis dans la bonne humeur. Et le public a si bien répondu présent que tout a été vendu (frites, barbecue, confitures) et que nous avons même été en rupture de pâte à crêpe. Ces projets aident les personnes à prendre confiance en elle. Il est important de construire des projets tous ensemble, pour permettre à chacun d'être acteur à l'image de cette fameuse journée d'octobre, ou d'autres actions au cours desquelles ces personnes se sentent utiles à la collectivité.

Au-delà de « l'accueil de jour », vous savez que la Passerelle n'hésite pas à accompagner les personnes vers d'autres partenaires (soins, logement, etc..) selon les besoins de chacun. Sa

spécificité est d'accompagner physiquement les accueillis quand elle le juge nécessaire. Car son objectif est de les aider à créer ou recréer des liens avec différents partenaires et acteurs de la société. Notre association a vraiment le souci de lutter contre leur exclusion et de trouver avec elles une place adaptée dans notre société, et donc de personnaliser leur accompagnement. Ce qui exige un grand investissement en temps et énergie pour les salariés qui travaillent de plus en plus à flux tendu.

La Passerelle assure un service de « maraude » qui a vu son équipe de « maraudeurs » accueillir 6 nouveaux bénévoles avec 2 personnes issues de la Croix rouge, dont Abdel, qui renforce notre équipe de bénévoles sur l'accueil de jour. J'en profite pour remercier justement tous les bénévoles (maraude : 10 et 4 sur l'accueil de jour) qui œuvrent au sein de cette association avec régularité pour la plupart et leur bonne humeur.

La Passerelle, association reconnue d'intérêt public a obtenu la reconnaissance des services de l'état qui lui a confié depuis plus de 2 ans maintenant, la mission de gérer l'ensemble des places d'hébergement et de logement adapté sur tout le département avec le dispositif S.I.A.O. La Passerelle est désormais l'interlocuteur unique pour toute demande d'hébergement. Aujourd'hui, force est de constater que l'activité du S.I.A.O qui repose sur Angélique et Céline, mais aussi Cédric et Gladys en leur absence, est largement montée en charge en 2016 avec l'augmentation du traitement des demandes d'hébergement. Là aussi, le travail se fait à flux tendu. En effet, Céline reconnaît ne plus avoir de temps pour assurer son travail de direction comme la gestion du personnel, la mise en œuvre des projets, en particulier de notre projet associatif sur lequel nous reviendrons. De même pour l'ensemble de l'équipe, qui fait preuve d'une grande polyvalence, d'entraide et d'investissement des uns et des autres dans ce marathon au service des personnes. En effet, je constate aujourd'hui que la charge de travail s'est accrue avec l'augmentation des services demandés. Ce qui nous a déjà amené dans le cadre du CA à nous poser la question d'une nouvelle embauche.

Enfin, la fin de cette année 2016 fut marquée par la reprise de révision du projet associatif. La nouvelle équipe de dirigeants ainsi que les salariés ont souhaité mener à son terme, la réflexion initiée en 2013 pour viser à redynamiser la structure. Grâce à la volonté de la délégation du Secours Catholique et au CA de la Passerelle, grâce au travail et à la réflexion commune menée avec l'aide du DLA et Mme GUINCHARD d'Action consultant, nous avons tout remis à plat pour mieux élaborer notre projet associatif. Nous pouvons dire aujourd'hui que ce travail est terminé et que nous devons désormais le mettre en œuvre.

Et aujourd'hui, grâce à tous les échanges qui ont été nécessaires et fructueux, nous avons une équipe bénévole et salariée dynamique, soudée, qui reste soucieuse des personnes qui fréquentent la structure.

Je dis merci à toute l'équipe salariée qui tient bon ; aux bénévoles, dont le nombre a plus que doublé et qui vient renforcer cette équipe. Je tiens aussi à remercier tout particulièrement la DDCSPP pour son soutien financier et sa disponibilité pour nous épauler sur les problématiques parfois complexes dans les situations d'urgences.

Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

I) Description de la structure	p 7
II) Vie associative	p 10
II) Prise en charge des accueillis : caractéristiques générales	p 13
III) L'accueil de jour	p 23
IV) Accompagnement Social	
A. Accompagnement vers et Dans le Logement (AVDL)	p.27
B. Accompagnement renforcé d'un jeune de – de 25 ans	p.30
C. Action Politique de la Ville « Bien vivre chez soi dans son quartier	p.34
D. Animations	p.41
E Partenariat sollicité	p.45
V) Maraude	p.49
VI) SIAO	p.53
VII) Les Prestations financières	p.80
A. Transport 115	
B. Nuits hôtelières	
C. Frais liés aux demandeurs d'asile hébergés en structure AHI	

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

I. Descriptif de la structure

La Passerelle, association de loi 1901, est localisée sur Chaumont.

▣ Son Historique

La passerelle a été créée en 1995, à l'initiative du Secours Catholique de Chaumont suite à une forte présence sur la ville d'une population marginalisée. L'association a ouvert une boutique de solidarité, devenu un accueil de jour, puis en 1998 un lieu d'hébergement temporaire hivernal, complété par une maraude.

Progressivement, l'équipe composée à l'origine uniquement de bénévoles s'est professionnalisée. En 2005, les missions de la structure se sont élargies avec la mise en place d'accompagnement des personnes vers et au sein de leur logement et en 2015, le SIAO.

▣ Sa Finalité et son objectif

La Passerelle a une mission de lutte contre l'exclusion :

- En favorisant le lien social, la reconnaissance sociale et l'estime de soi,
- En agissant sur la valorisation de la personne et l'accès aux droits.

Son objectif général vise à contribuer à l'intégration ou la réintégration sociale des personnes.

La Passerelle est un service qui se met au service des personnes majeures socialement dévalorisées et en errance. Une des portes d'entrée des personnes qui se présentent à la Passerelle reste essentiellement leur mode d'hébergement (mise à l'abri, hébergement d'urgence, hébergement collectif, logement).

Nos actions visent à lutter activement et au quotidien contre l'isolement social pour des publics majeurs accueillis et à recréer des liens avec les acteurs sociaux, médicosociaux et institutionnels ainsi que la société civile.

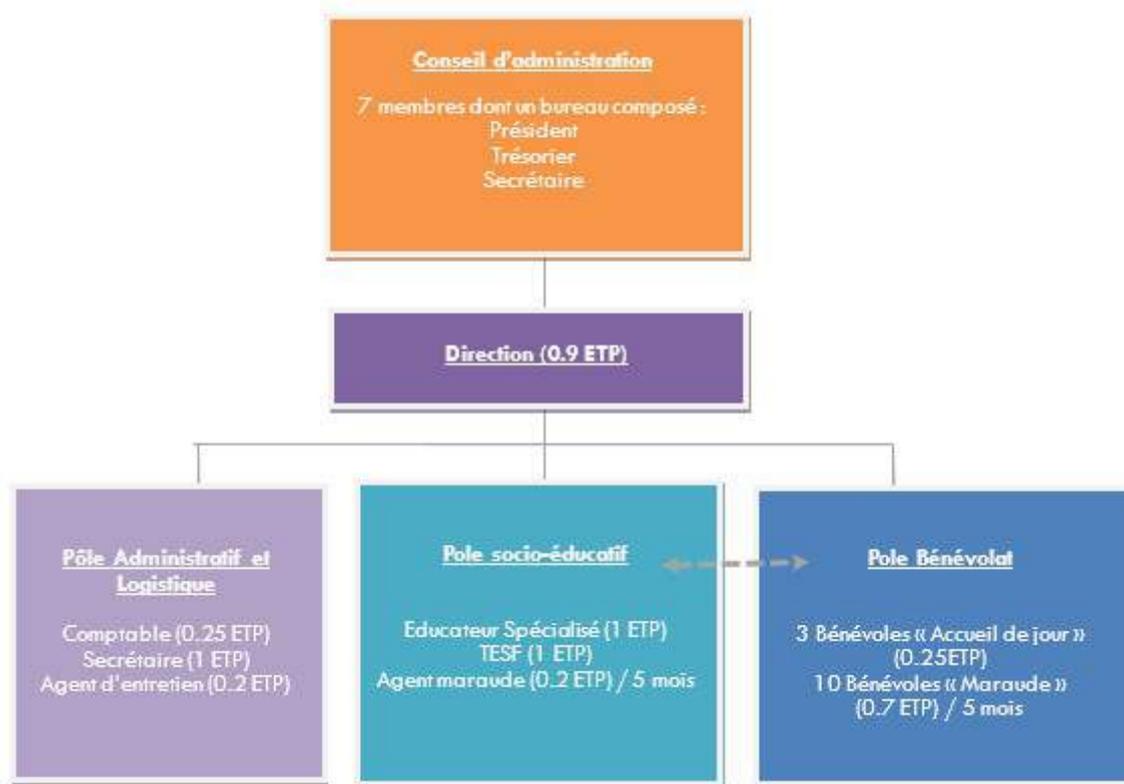
▣ Les Locaux

18, rue Félix Bablon 52000 CHAUMONT

Tel : 03.25.32.65.42

Mail : association@lapasserelle52.fr

▣ Organigramme 2016



▣ Ses actions en 2016

Afin de remplir sa mission de lutte contre l'exclusion, la Passerelle a développé divers supports d'intervention qui se déclinent ainsi :

L'Accueil de jour

L'accueil de jour est un lieu de convivialité en accès libre qui offre l'opportunité aux accueillis :

- D'échanger avec des travailleurs sociaux et des bénévoles
- De bénéficier, selon le règlement intérieur, des différents services d'un accueil de jour : douche, lessives, sèche-linge, petit déjeuner, dépannage alimentaire ou vestimentaire, coin cuisine...
- De bénéficier d'un accompagnement socio-éducatif

Les modalités d'accueil peuvent parfois être individualisées lorsque la personne rencontre des difficultés de comportement face au groupe.

L'accompagnement socio-éducatif

L'accompagnement social assuré par la Passerelle se caractérise par une prise en charge globale de la situation des personnes concernés, une fréquence d'intervention adaptée à leurs besoins, leur libre adhésion.

Cet accompagnement social, global et renforcé, s'appuie sur une intervention bienveillante, qui consiste à permettre à la personne d'acquérir un savoir pratique, par le biais de l'expérience et sur le principe central de « faire avec ».

Les Animations socioéducatives

Les animations s'appuient sur le principe de « faire ensemble ». Elles sont proposées aux accueillis en cohérence avec leur accompagnement socio-éducatif. Elles offrent l'opportunité de :

- favoriser la revalorisation de soi
- rompre l'isolement social
- stimuler le ou les participants sur le plan intellectuel et/ou manuel
- renforcer les liens relationnels qui se sont tissés avec les intervenants de la Passerelle

Elles s'appuient sur le principe central de « faire-ensemble ».

La maraude

La maraude consiste à aller au-devant des personnes à la rue ne bénéficiant pas d'hébergement ou de logement.

Elle permet également d'assurer une veille auprès de ces personnes ainsi que de créer/maintenir des liens avec la Passerelle et plus largement la société civile.

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

C'est un service départemental, qui vise à favoriser l'accès à l'hébergement d'urgence, d'insertion ainsi que le logement adapté aux besoins des personnes.

La veille et le « plaidoyer »

La Passerelle veille à identifier les besoins de la population précaire présente sur le territoire Haut-marnais. Cette veille vise à :

Repérer les manques ou défaillances dans les dispositifs d'accès aux droits des personnes

D'apporter sa réflexion et ses propositions auprès des pouvoirs publics sur les besoins de ce public.

II. Vie Associative

A. Rétrospective 2016 : les événements marquants

Bénévoles, accueillis et salariés proposent les événements qui les ont marqués durant cette année :

Janvier	Avortement d'une Hospitalisation sous contrainte de Mr C.
Février	Mr B. retrouvé décédé dans son logement par l'équipe de la Passerelle
Mars	Fin des portages de repas par les bénévoles à Roocourt
Avril	Mise en ligne du Site Internet de la Passerelle
	La Ville de Chaumont met en vente les locaux de la Passerelle
	Période creuse de fréquentation de l'accueil de jour
Mai	Intervention / témoignage de Mr F. à la journée nationale des Hépatite C à Paris
Juin	Changement de présidence
	Fleurissement de l'association
	Décès de Mr R.
	Ce qu'il se dit à Chaumont : « On est pas bien accueilli à la Passerelle »
	Les mineurs étrangers arrivant à leur majorité
	La journée régionale des accueil de jour à Metz
Juillet	Les petits d'j
Aout	Des post-it pour lutter contre les déjections canines devant la porte d'entrée
	Animation Cocktail
Septembre	La MJC et centre social de st Dizier se nomme "La Passerelle"
Octobre	Squat de l'Hôtel de ville
	Familles albanaises hébergées à l'hôtel
	Assassinat à son domicile d'un accueilli
Novembre	Arrivée de nouveaux bénévoles Maraudeurs
	Démarrage de la réécriture du projet associatif
Décembre	Acte de violence au sein de l'accueil de jour
	Fabrication de déco de Noël

Type d'événements relatif à :
Animation
Accueilli
Vie associative
SIAO
Bénévolat
Insolite

La réécriture du projet associatif



Portée par une nouvelle équipe de dirigeants et une équipe de salariés, le Conseil d'Administration en 2016 a souhaité poursuivre le travail entamé au cours du 1^{er} trimestre 2013. Celui-ci avait permis à l'époque de faire un état des lieux de la structure, de ses fondamentaux et de son fonctionnement en vue de définir des perspectives à moyen terme pour l'association.

La formalisation d'un nouveau projet associatif en 2016 vise à redéfinir la mission de l'association, ces actions et les moyens qu'elle y engage de façon partagée entre les différents acteurs associatifs (CA, Bénévoles et salariés).

Actions de représentation de l'association



Le Forum des associations

L'objectif de cette journée est d'informer et faire connaître au public les actions de notre association ainsi que favoriser le recrutement de nouveaux bénévoles.

Le Forum santé

1^{ère} participation en 2016 au Forum santé organisé par la mission locale, l'E2C. Notre présence visait à faire connaître notre association auprès du public jeune et de les sensibiliser sur la question du bien-être au sein de leur habitat via un brainstorming.



Le Forum Budget Facile

1^{ère} participation en 2016 au Forum Budget Facile organisé par Chaumont Habitat. Cet après-midi fut l'occasion de pouvoir faire connaître notre association ainsi que de valoriser les participants sur l'échange de « Trucs et Astuces » en lien avec le logement.

La Semaine de la Solidarité Internationale

Notre représentation au sein de cette semaine rappelle l'attachement premier de notre association à la notion de solidarité et d'entraide. Notre participation a permis de toucher un public scolaire ainsi qu'un public sensibilisé sur la thématique de cette semaine, mais démontrant une méconnaissance du monde de la précarité.



La Journée nationale des accueils de jour

Cette journée avait pour objectifs :

- Réaffirmer le rôle déterminant des accueils de jour dans le soutien aux personnes les plus en difficulté et isolées.
- Mettre sur le devant de la scène la lutte contre la pauvreté à travers les missions accomplies dans ces lieux de vie, portés par des salariés comme des bénévoles, confrontés plus que jamais à l'accroissement et la diversité des publics accueillis.
- Donner de la visibilité aux missions des accueils de jour et d'ouvrir ces lieux sur la ville pour sensibiliser les citoyens et l'opinion publique.
- Casser les représentations négatives liées à l'association et au public accueilli.



**Cette journée fut richesse en partage.
Merci à tous les Accueillis, Bénévoles, Salariés, Partenaires et
Chaumontais pour avoir contribué au succès de cette journée.**

III. Prise en charge des accueillis : caractéristiques générales

Tableau du nombre de personnes rencontrées :

	Nombre de personnes rencontrées
Année 2016	192
Année 2015	192

En 2016, le nombre de personnes rencontrées restent stable.

Tableau du nombre de contacts et de rencontres avec les partenaires et du nombre de passages d'usagers et d'entretiens individuels :

	Nb contacts partenaires	Nb rencontre partenaires	Nb de passages Usagers	Nb Entretiens
Année 2014	417	286	2100	580
Année 2015	497	288	1800	661
Année 2016	488	360	1307	726

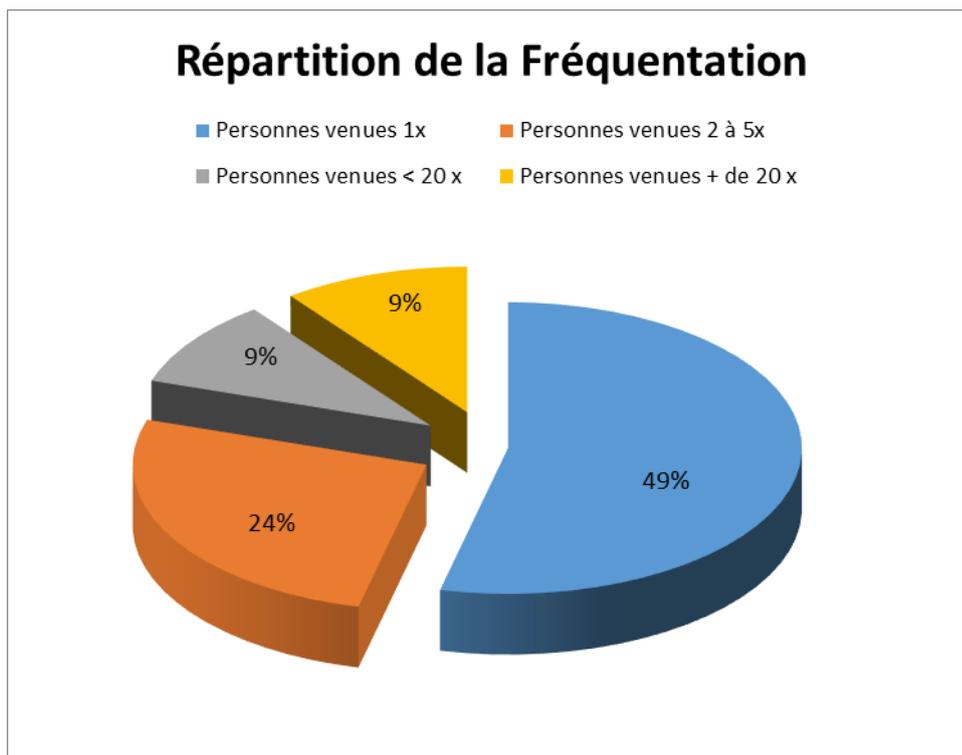
L'augmentation du mode d'intervention individualisé se poursuit en 2016.

1 passage sur 2 donne lieu à une rencontre individualisée avec l'équipe socio-éducative. Si les prises de contact téléphoniques se révèlent stable, les rencontres physiques avec les partenaires en présence de l'accueillis sont en augmentations.

La tendance d'une intervention davantage axée sur une prise en charge individualisée de l'utilisateur se vérifie en 2016. Cette augmentation constante depuis 2013, du nombre d'interventions individualisées (entretien, rencontre et contact partenariaux) a pour répercussion de privilégier en matière de prise en charge des usagers, l'accompagnement socio-éducatif personnalisé aux dépens de l'accueil collectif.

Tableau de répartition des usagers en termes de fréquence de rencontres

	Nb de rencontre		%	
	2015	2016	2015	2016
Personnes venues 1x	98	94	51%	49%
Personnes venues 2 à 5x	40	46	21%	24%
Personnes venues < 20 x	29	17	10%	9%
Personnes venues + de 20 x	22	18	11%	9%



A l'instar des années précédentes, le mode de fréquentation n'évolue pas.

73 % environ des usagers ont bénéficié d'un accompagnement court dans la mesure où les rencontres n'ont pas excédé 5 prises de contacts. La Passerelle a assuré, par rapport à ces situations, une fonction d'orientation et de transition, en matière d'aide sociale.

Par contre, 27% des personnes prises en charge se sont engagées avec l'équipe salariale dans un accompagnement socio-éducatif qui s'inscrit dans la durée.

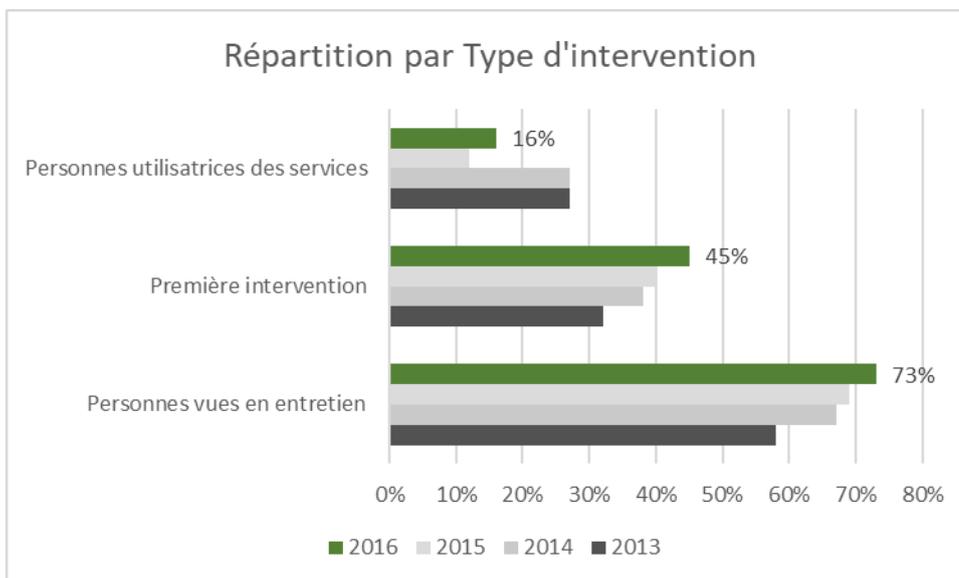
Il est ainsi apparu nécessaire que la structure développe avec certains usagers, un suivi à moyen ou long terme.

Tableau de répartition des usagers en termes de type d'interventions (hors démarches)

	Nombre de personnes		%	
	2015	2016	2015	2016
Personnes vues en entretien	133	141	69%	73%
Première intervention	77	86	40%	45%
Personnes utilisatrices des services	24	30	12%	16%

La tendance à un mode d'intervention davantage axé sur un accompagnement renforcé et individualisé a, semble-t-il, eu des conséquences sur le mode d'accueil collectif. Après une forte diminution constatée par l'année précédente, l'utilisation des services s'avère en

légère haute. Toutefois cette tendance ne nous paraît pas significative en terme de besoin de 1^{ère} nécessité. La venue de personnes au sein de la structure s'avère motivée par un besoin d'accompagnement socio-éducatif personnalisé.



▣ **Tableau de répartition des usagers selon leur sexe :**

Sexe	Hommes	Femmes	Total
Année 2015	155	37	192
% 2015	81%	19%	100%
Année 2016	144	48	192
%2016	75%	25%	100%

Les personnes accueillies restent majoritairement des hommes. Cependant une féminisation du public est constatée. Celle-ci correspondant à des femmes victimes de violence ou des femmes de nationalités étrangères demandant l'asile. Certaines peuvent être accompagnées de leur enfants mineurs.

□ **Tableau de répartition des usagers selon les classes d'âge**

Age Année	-18 ans	18 à 24 ans	25 à 55 ans	56 ans et +	Non renseigné
Année 2015	2	30	111	20	29
% 2015	1%	15.6%	58%	10.4%	15%
Année 2016	11	18	112	24	27
% 2016	6%	9%	58%	13%	14%

La présence de personnes mineures est liée à l'accueil de familles d'origine étrangère, primo-arrivantes sur le sol français, en demande d'asile politique, et de femmes victimes de violence familiale qui se sont vues confrontées à l'absence d'hébergement.

La baisse du nombre de jeunes âgés de – de 25 ans est probablement liée à la mise en œuvre du dispositif garantie jeune. Ce dispositif offre la possibilité aux jeunes positionnés de bénéficier d'une allocation financière. Ces ressources permettent à certains jeunes en rupture familiale, de prétendre à la résidence sociale jeune ou un logement.

A l'instar de l'année précédente, la majorité des personnes rencontrées est âgée entre 25 ans et 55 ans.

Par contre le nombre de personnes âgées de + de 56 ans continue à croître depuis 2013. Il convient de souligner que la population en situation précaire confronté au vieillissement nécessite la mise en place d'une prise en charge conséquente. En effet, des symptômes liés à la dépense s'ajoute à leur situation d'isolement social.

Si cette évolution démographique se prolonge au cours des années à venir, notre mode d'intervention devra prendre en compte davantage certains éléments sociaux caractérisant les populations vieillissantes (dépendance, partenariat lié au secteur de la gérontologie, ...). En effet, il apparaît de faibles interactions entre les secteurs sociaux liés à l'exclusion social et les services gérontologiques.

☐ **Tableau de répartition des usagers selon leur situation sanitaire :**

Sur 192 accueillis, 167 situations ont pu être approchées (87%). Aborder avec l'utilisateur sa situation sanitaire exige l'instauration d'un rapport de confiance entre l'intervenant et la personne concernée. Et ceci en raison du caractère intime du sujet qui est évoqué lors de l'entretien. En outre, la Passerelle ne répertorie pas les symptômes d'ordre physique. Enfin, quelques accueillis ne sont pas dans une situation sanitaire problématique.

Prévalence du symptôme	2015		2016	
	Nb de personnes	%	Nb de personnes	%
alcoolémie	19	13%	17	10%
addiction médicaments	1	0	6	3%
toxicomanie	11	7%	18	11%
poly consommations	34	23%	4	2%
maladies psychiques	57	38%	45	27%
addiction et maladie psychique	29	29%	20	12%
Pas de problème de santé identifié	/	/	57	34%

Il convient de préciser que l'évaluation sanitaire d'1/4 du public rencontré en 2016 (primots arrivant, les femmes de victimes de violence, jeunes) s'avère difficile voire impossible à court terme. Et ceci dans la mesure où ce public n'adopte pas spontanément un trouble du comportement marqué. En outre ces personnes ne sont pas prises en charge sur le plan médical lors de notre première intervention.

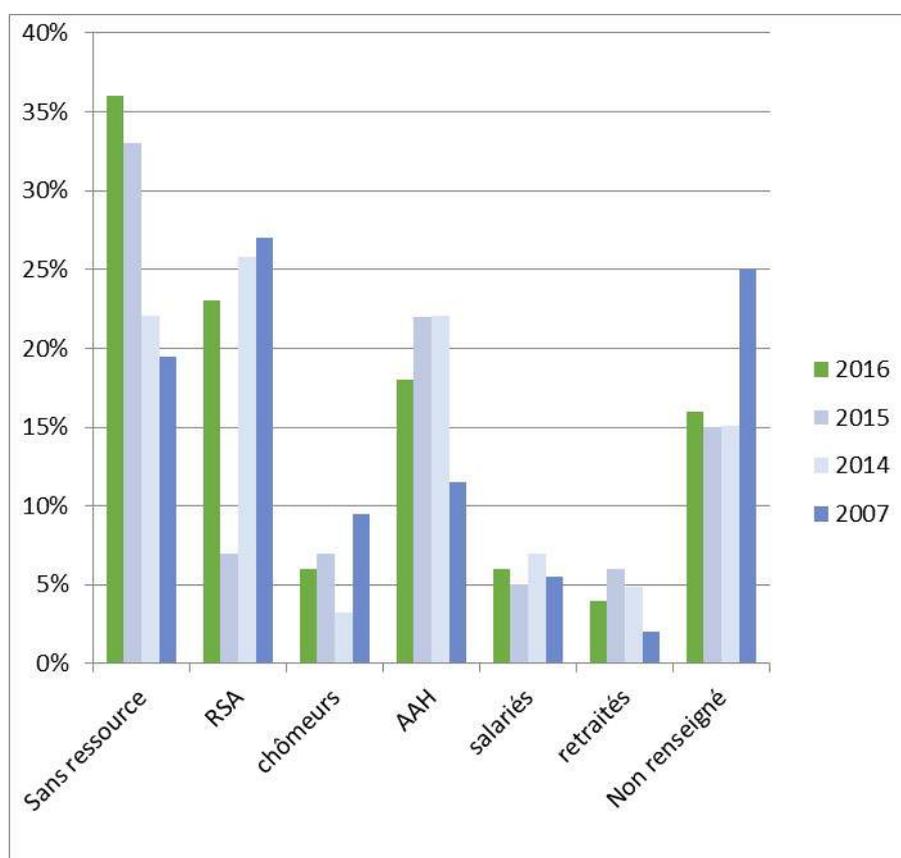
Cependant, il est fort probable que ce public, en particulier les jeunes, développe des symptômes psychiques si leur situation sociale ne se stabilise pas dans l'avenir.

Dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif, il apparaît donc important de mettre en œuvre un travail préventif auprès de ce public, dont l'équilibre psychologique se révèle extrêmement fragile.

Tableau de répartition de la situation sociale des usagers selon leurs ressources

Sur 192 accueillis, 163 situations ont pu être approchées (85%)

Situations	Sans ressource	RSA/ADA/Garantie Jeune	Chômeurs	AAH/invalidité	Salariés	Retraités	Situations Non Données
2016	68	43	11	33	11	7	29
%2016	36%	23%	6%	18%	6%	4%	16%
% 2015	33%	26%	7%	22%	5%	6%	15%
% 2007	19,5%	27%	9,5%	11,5%	5,5%	2%	25%



En 2016, la proportion de personne bénéficiant de l'AAH (Allocation Adulte Handicapée) ou du RSA constitue 41% des usagers appréhendés.

Outre la présence très fortement majoritaire d'une population dont les ressources relèvent des minima sociaux, le nombre des personnes ne disposant d'aucune ressource représente plus d'¼ des situations financières répertoriées. La présence du public migrant augmente légèrement la part des personnes sans ressource accueillies.

Presque 95 % des personnes rencontrées correspondent à une population inactive au niveau professionnel. Cette inactivité professionnelle est très souvent couplée à une inactivité sociale. Avec ce public, la thématique « travail » n'est quasiment plus abordée, leur situation sociale étant très éloignée voire en rupture avec le marché du travail.

Le versement de l'AAH ou du RSA est devenu auprès des personnes concernées, inconditionnel. L'absence de contrat social entre le prescripteur institutionnel et le bénéficiaire, incite ce dernier à considérer son allocation comme une rente et non une aide. Cette situation renforce auprès de ce public un sentiment d'exclusion, en particulier professionnelle. Il en résulte également une forte démotivation exprimée par certains usagers, qui souhaitent faire preuve d'utilité à l'égard de la collectivité.

Enfin il convient de préciser que la quasi-totalité des usagers allocataires de l'AAH possède un handicap psychique. Or ces personnes éprouvent d'énormes difficultés, en raison de leur instabilité psychologique constante, à rechercher un emploi, y compris adapté.

■ **Tableau de répartition de la situation sociale des usagers en lien avec le logement**

SITUATIONS 2016	Pers de nationalité Hors UE	Rue / Routard	squatt	Hébergement famille	Hébergé chez un ami	Hébergé en CHRS	locataire	Inconnu
Nb d'usager	28	39	7	10	16	2	69	32
%	17%	24%	4%	6%	10%	1%	43 %	/
	100%							

Sur 192 usagers, 160 situations ont pu être approchées (83%)

En 2016, une forte augmentation de personnes de nationalité étrangère hors UE est constatée. Leur situation administrative les amène à être sans domicile. La présence de ce public, à la Passerelle, résulte de l'absence de service d'accueil et d'orientation pour le public migrant sur le département. Dans le cadre de sa mission SIAO, la Passerelle est amenée à réaliser les démarches de mise à l'abri pour ce public. Il convient de souligner que cette population hormis leur demande d'asile sollicite la structure exclusivement pour être orienter sur des centres d'hébergement.

De plus, pour le public habituel en terme de caractéristiques sociales, il semble que les réseaux de solidarités informels s'effritent.

La majorité des personnes dont la situation a été enregistrée, ne sont pas sans domicile (60%). Toutefois seul 43% des usagers sont domiciliés au sein d'un logement qui leur est attribué.

La quasi-totalité des personnes locataires sont confrontées à l'isolement social, situation nécessitant une prise en charge. Et ceci afin de garantir un maintien au logement.

C'est pourquoi, la situation sociale de l'ensemble des usagers en lien avec le logement, se révèle marquée par la précarité. L'occupation d'un habitat nécessite des compétences sociales qui ne sont pas maîtrisées par la plupart des personnes prises en charge. L'orientation en logement autonome se révèle quelquefois un choix par défaut provoqué par

l'absence de structures d'hébergement adapté aux personnes qui rencontrent des difficultés d'autonomie.

Tableau de repérage des difficultés générales des accueillis par rapport à leur situation

Ce tableau ne prend pas en compte les spécificités inhérentes à la situation de chaque usager.

Situations en rapport avec	Difficultés repérées
La famille	<ul style="list-style-type: none"> - Ruptures familiales - Rapports familiaux conflictuels - Isolement familial - Fonctionnement familial problématique
La santé	<ul style="list-style-type: none"> - Addictions (alcool, drogues.) - Troubles mentaux / fragilité psychologique - Vieillesse prématuré / fragilité physique - Trouble de l'état physique et physiologique - Handicap psychique/ refus d'acceptation du handicap - Absence d'hygiène / déséquilibre alimentaire - Refus des soins
La vie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Inactivité professionnelle/Démotivation professionnelle - Echecs professionnels successifs - Inexpérience professionnelle - Normes professionnels non assimilées
L'intégration sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Errance / instabilité sociale - Isolement social / Absence d'ouverture sur le monde extérieur - Dévalorisation de soi/ autonomie réduite (analphabétisation, trouble du comportement ...) - Handicap psychique non reconnu - Faible conscience citoyenne - Inactivité - Absence de ressources financières (public jeune en particulier) - Non recours aux services sociaux - Inadaptation sociale
L'hébergement / Logement	<ul style="list-style-type: none"> - Sans Domicile Fixe - Non recours aux CHRS - Gestion problématique du logement (budgétaire, matériel, entretien, encombrement, animaux de compagnie non stérilisés....)
Les droits et devoirs Administratifs	<ul style="list-style-type: none"> - Non recours de revendication de ses droits - Incompréhension des dossiers - Absence de gestion administrative (non réactualisation des droits, absence de démarches...) - Refus des contraintes administratives
Justice	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de tutelle/curatelle - Rapport à la loi problématique
Sa globalité	<p align="center">Cumul des problématiques Non recours aux droits et services</p>

Le cumul des problématiques dont relèvent les personnes rencontrées, génère la nécessité de développer avec l'accueilli un accompagnement renforcé c'est-à-dire un accompagnement qui induit des prises de contact téléphoniques et des rencontres partenariales fréquentes.

Ce type d'accompagnement exige un certain degré d'investissement de la part des intervenants sociaux.

L'accompagnement renforcé, dont le suivi s'effectue quelquefois au quotidien, permet d'identifier les freins à l'intégration sociale de l'utilisateur.

Ces freins se révèlent quelquefois générés par les changements sociétaux induits par la vie en collectivité.

En effet, ce public ressent également de nombreuses difficultés à s'adapter aux évolutions sociales auxquelles il est confronté au sein de son environnement. Or ces difficultés d'adaptation ne s'avèrent pas toujours prises en compte par les organismes institutionnels. Il en résulte l'apparition de situations problématiques supplémentaires face auxquelles les personnes concernées se révèlent démunies.

Tableau des situations problématiques provoquées par une inadéquation des usagers aux évolutions de leur environnement

Évolutions en rapport avec	Évolution du contexte	Situations problématique
La famille	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des solidarités familiales et/ ou amicales - Individualisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Isolement social
La santé	<ul style="list-style-type: none"> - Inadéquation des protocoles de soin - Absence de professionnel de santé (psychiatre, psychologue, médecin traitant) 	<ul style="list-style-type: none"> - Inaccessibilité aux soins ou au maintien du soin - Accompagnement mis en échec par l'absence de moyens médicaux
La vie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Inconditionnalité du RSA et de l'AAH - Généralisation des protocoles d'accès d'insertion professionnelle (prescripteur) 	<ul style="list-style-type: none"> - Inactivité engendrée par un sentiment d'inutilité au sein de la collectivité - Démotivation - Incompréhension et ressentiment à l'égard des organismes concernés
L'intégration sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Inconditionnalité du RSA et de l'AAH - Généralisation des protocoles d'insertion sociale /contrôle sociale (présence obligatoire de référents sociaux) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dévalorisation de soi - Incompréhension et ressentiment à l'égard des organismes concernés - Non recours aux droits
L'hébergement / Logement	<ul style="list-style-type: none"> - Refus des animaux domestiques en CHRS (fin 2015) et pension de famille - Grand nombre de logements vacants sur le territoire - Absence d'hébergement sur le secteur chaumontais 	<ul style="list-style-type: none"> - Refus des personnes d'accéder au CHRS sans leur animal - Recours à des réseaux de solidarité impliquant une population précaire / de marchand sommeil - Favorise l'accès en logement autonome pour des personnes qui éprouvent des difficultés d'autonomie - Refus d'une mise à l'abri en dehors de leur secteur de vie

Evolutions en rapport avec	Evolution du contexte	Situations problématique
Les droits et devoirs Administratifs	<ul style="list-style-type: none"> - Numérisation des services institutionnels (retraite, inscription Pôle Emploi, ...) - Fermeture des services administratifs avec guichet - Développement des plateformes téléphoniques - Augmentation des délais d'attente (dossier MDPH- 5mois, CMU- 2mois mini, RSA avec référent-2 mois,) - Complexité de certains dossiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Trop perçu car démarches mal réalisées - Non perçu car démarches non réalisées - Non recours car démarches trop complexes - Incompréhension des exigences institutionnelles - Démarches suspendues (attente de réponse) + inactivité - Incapacité à remplir seul les documents
Justice	<ul style="list-style-type: none"> - Saturation des suivis SPIP - Long délais entre l'infraction et le jugement - Mise en place effective de la mesure de protection en 3-4 mois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mal être chez la personne suivie et aggravation de la situation sociale - Poursuite de la dégradation de la situation financière
L'immigration	<ul style="list-style-type: none"> - Primo accueil du public migrant 	<ul style="list-style-type: none"> - Problème de communication - Solution d'hébergement limité - Complexité des dispositifs d'ouverture de droits - Intervention uniquement fondée sur le discours de personnes accueillies
Sa globalité	Non recours aux droits et services, perception négative des travailleurs sociaux et consolidation de l'inactivité	

IV. L'accueil de jour

□ Descriptif

L'accueil de jour est un lieu de convivialité en accès libre qui offre l'opportunité aux accueillis :

- D'échanger avec des travailleurs sociaux et des bénévoles
- De bénéficier, selon le règlement intérieur, des différents services d'un accueil de jour : douche, lessives, sèche-linge, petit déjeuner, dépannage alimentaire ou vestimentaire, coin cuisine...
- De bénéficier d'un accompagnement socio-éducatif

Les modalités d'accueil peuvent parfois être individualisées lorsque la personne rencontre des difficultés de comportement face au groupe.

□ Objectifs opérationnels

- Sortir d'une situation d'urgence
- Accéder aux droits et à l'autonomie
- Amélioration des conditions de vie (sociales et matérielles)
- Mise à l'abri
-

- Partenaires opérationnels

- PHILL, Relais52, Clos Mortier, SOS FA
- SIAO extérieurs, 115
- Emmaüs Foulain, Emmaüs extérieurs
- C'SAM...
- Vestiaire service, Croix rouge, secours pop, resto du cœur

□ Tableau de répartition mensuelle du nombre d'accueillis fréquentant l'accueil de jour

2016	Nb de Personnes/ Mois	Nb fréquentation moyenne par jour	Nb de Passages
Janvier	40	5.1	102
Février	37	5.2	109
Mars	47	5.7	126
Avril	25	4	84
Mai	29	3.8	75
Juin	34	3.6	80
Juillet	32	4.3	85
Aout	36	3.5	77
Septembre	42	6.8	149
Octobre	50	7.6	159
Novembre	36	6.7	133
Décembre	43	5.8	128
TOTAL	174	5.2	1307

Une baisse de la fréquentation au printemps est constatée du fait de la présence de personnes dont le comportement s'avère inadapté à la dimension conviviale des lieux (provocation, discours perpétuellement fataliste, dénigrement d'autrui, accaparement des intervenants sociaux ou bénévoles).

Leur présence incite certains accueillis à ne pas recourir aux services proposés par la structure. Cette situation problématique rend obligatoire pour l'équipe socio-éducative la mise en œuvre d'une intervention destinée à fidéliser les accueillis. Ce processus nécessite plusieurs mois avant une reprise d'activité pouvant être considérée comme normale.

Enfin, il convient de préciser qu'une baisse de la fréquentation entraîne par corrélation une baisse de l'activité vis-à-vis l'accompagnement individuel et collectif.

☐ Accès aux services

	2015		2016	
	Nb d'accès	% / nb de pers	Nb d'accès	% / nb de pers
Douche	56	30%	66	36%
Lessive	48	25%	56	30%
Colis	0	0	0	0
Repas	6	3%	8	4%
Duvet	14	7%	11	6%
Vêtements	10	5%	15	8%

On constate une légère augmentation de l'utilisation des services. Ceci est probablement lié à la présence sur le secteur Chaumontais de quelques personnes clochardisées, avec ou sans logement.

☐ Accompagnement vers un logement adapté / hébergement

Dans le cadre de l'accueil de jour, ce dispositif permet d'analyser la situation globale de l'accueilli. Ce dispositif permet à la personne d'être orientée, dans la mesure du possible, vers un hébergement adapté à sa situation.

	Nb de personnes			% / nb total de personnes accueillies
	Accompagnement vers un hébergement adapté	Orientation Vers une structure d'hébergement	Total	
2015	20	29	49	26%
2016	27	25	52	30%

ACCUEIL DE JOUR

L'absence d'accès à un hébergement d'urgence ou d'insertion sur Chaumont entraîne le refus, de certaines personnes, à être hébergées en dehors de ce secteur.

Dans la mesure où, les structures d'hébergement/logement adapté n'acceptent plus les animaux de compagnie, certains maîtres refusent l'orientation proposée.

▣ Constats

En 2016, ce sont 1307 passages qui ont été dénombrés soit 5.2 personnes par jour en moyenne. Toutefois, le nombre de personnes prises en charge par la structure reste identique à l'année précédente.

La baisse du nombre de passages est liée au départ de certaines personnes (3 à 4) qui avaient pour habitude de se présenter de manière quasi journalière dans les locaux.

La fermeture de l'accueil de nuit après l'hiver 2013-2014 puis la fermeture du relais accueil chaumontais, centre d'hébergement sur Chaumont, ont également généré une baisse du nombre de personnes dont les besoins (mise à l'abri, service de 1ères nécessités) coïncident avec l'existence des services d'un accueil de jour. La disparition d'offre d'hébergement sur Chaumont a provoqué une baisse des demandes. Le public informé de cette disparition adopte des solutions alternatives.

Dans le cadre de l'accueil de jour, le public accueilli souhaite une réponse immédiate aux demandes qu'il formule. La mise place de protocoles incite quelques fois certains CHRS à reporter leur réponse. Ce report oblige certains demandeurs à envisager des recours informels d'hébergement.

Enfin, de façon général, le territoire se désertifie.

Toutefois, malgré une baisse de fréquentation, l'activité demeure stable en terme de services, d'accompagnement et d'orientation.

▣ Perspectives

- Développer une prévention sanitaire auprès du public psychologiquement fragile et ceci au moyen d'une intervention d'infirmière
- Poursuivre un mode d'accueil qui propose d'être à la fois « avec chacun d'eux ».et « l'(ré)apprentissage de la vie en collectivité » En d'autres termes prendre en compte les désirs initiaux des accueillis et inculquer à ces derniers des principes citoyens. Et ceci, par le biais d'actions collectives mensualisés dont les contenus favorisent l'intégration sociale des participants.
- Développer une réflexion commune ayant pour objet de re dynamiser l'attractivité de l'accueil de jour. Concrètement, cette réflexion aurait pour objectif opérationnel, la création de nouveaux services répondant davantage aux besoins et aux envies du public précaire actuellement identifié sur Chaumont

V. Accompagnement Social

□ Descriptif Général

L'accompagnement social assuré par la Passerelle se caractérise par une prise en charge globale de la situation des personnes concernés, une fréquence d'intervention adaptée à leurs besoins, leur libre adhésion.

Cet accompagnement social, global et renforcé, s'appuie sur une intervention bienveillante, qui consiste à permettre à la personne d'acquérir un savoir pratique, par le biais de l'expérience et sur le principe central de « faire avec ».

L'accompagnement social s'appuie sur plusieurs outils :

- A/ L'AVDL
- B/ L'accompagnement renforcé de – de 25 ans
- C/ BVCS
- D/ Les animations
- E/ Le partenariat

A. Accompagnement Vers et Dans le Logement

□ Descriptif AVDL

L'AVDL correspond à un accompagnement socio-éducatif mis en œuvre avec l'accueilli en vue de lui faciliter :

- l'accès à un logement durable adapté à sa situation
- le maintien durable en logement

L'AVDL a pour finalité de rendre autonome le bénéficiaire, et ceci afin de prévenir toute situation d'exclusion. Ce dispositif repose sur un principe de libre adhésion de la personne concernée.

De façon transversale l'action « AVDL », des actions collectives visant à lutter contre l'isolement social du public accueilli sont mises en place (animations, action Politique de la Ville).

□ Objectifs généraux AVDL

- Accompagnement des personnes sans domicile personnel vers un logement autonome ou logement /hébergement adapté
- Soutien de la personne/ménage au sein de son logement par le biais d'un accompagnement global (médiation auprès des administrations ou des bailleurs ; aide à l'investissement du logement, visite à domicile)

□ Objectifs opérationnels AVDL

- Accès à un logement
- Maintien durable en logement

- Prévenir les expulsions locatives
- Rompre l'isolement social
- Créer de la médiation auprès des administrations et des bailleurs sociaux

☐ Partenaires opérationnels AVDL

UDAF, Conseil Départemental, Chaumont Habitat, Ville de Chaumont

☐ Répartition du nb de personnes suivant leur parcours résidentiel AVDL

	Nb de pers accompagnées	% / Nb de pers. accueillies
Année 2015	55	29%
Année 2016	35	19%

35 personnes ont été suivies en AVDL au cours de l'année 2016 soit 29% des personnes accueillies.

	Type D'accompagnement			
	Accès en logement	Entrée effective en logement	Maintien en logement	Sortie de logement
2015	16	7	40	6
2016	13	6	21	3

☐ Indicateurs de suivi AVDL

	2015	2016
Nombre de ménages adressés à l'association en vue d'un AVDL :	55	35
Nombre de ménages engagés dans un accompagnement pendant l'année :	50	35
Nombre de ménages suivis simultanément par l'association en file active/mois :	21.25	15
Nombre de mois d'accompagnement vers le logement :	56 mois	60 mois
Nombre de mois d'accompagnement dans le logement :	198 mois	123 mois
Durée moyenne de la mesure d'accompagnement par ménage en mois :	5 mois	5 mois
Délai moyen de déclenchement de l'accompagnement :	0 semaine	0 semaine
Nombre de ménages ayant accédé à un logement au cours de l'année (parmi les ménages accompagnés) :	4	6

▣ Constats AVDL

Nous éprouvons des difficultés à renouveler les personnes dont le profil pourrait correspondre à ce type d'accompagnement.

Il apparaît complexe d'établir un contact avec des personnes pouvant relever de l'AVDL. Ceci peut être du :

- Manque de connaissance du dispositif par les partenaires
- Diversité de l'offre en matière d'accompagnement social (SAVS, pair aidant, MASP, ADPJ, CSAPA, CARRUD, Conseil départemental, C'SAM....) et de logement adapté (Pension de famille,..).
- Refus de la personne d'être prise en charge dans le cadre d'un accompagnement socio-éducatif

Le parcours résidentiel de la plupart des personnes concernées par l'accompagnement vers et dans le logement, se révèle chaotique. Les mises en échec successives ont instauré un processus d'exclusion auquel l'individu est progressivement confronté.

Ce constat met en évidence la nécessité de développer une prise en charge globale auprès des populations en grande difficulté sociale. Cette prise en charge doit articuler l'ensemble des éléments, qui caractérisent la personne et sa situation (santé, parcours professionnel, logement, famille,). Il en résulte un accompagnement renforcé caractérisé par de nombreux contacts et rencontres partenariaux.

Concrètement, les principales problématiques repérées correspondent à :

- Des difficultés d'entretien du logement et d'hygiène corporelle
- L'adoption d'animaux de compagnie non stérilisé
- L'encombrement du logement ou l'absence de mobilier
- L'occupation abusive du logement par des personnes extérieures connues ou non du locataire

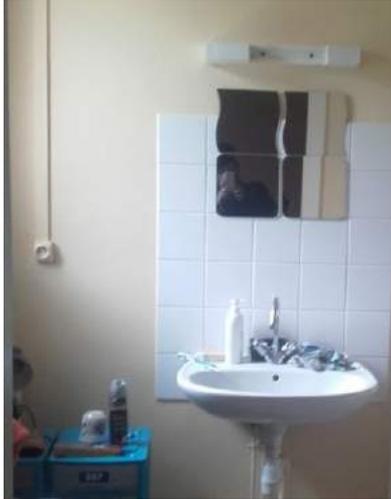
Nous constatons que pour certaines personnes, le logement ne correspond pas à leur lieu de vie. Leur domicile est uniquement utilisé comme dortoir ou à l'inverse un espace de repli sur soi. Ce comportement s'avère transgénérationnel.

Le SIAO a pour mission d'orienter, par le biais de ces commissions, les personnes susceptibles de relever de l'AVDL. Ce rôle de prescripteur n'est pas encore efficient en 2016.

▣ Perspectives AVDL

Renforcer l'intervention sur le lieu de vie
Maintenir des accompagnements conjoints avec les partenaires
Dans le cadre de l'AVDL, redéfinir le rôle prescripteur du SIAO

B. Accompagnement renforcé de jeune de – de 25 ans



□ **Descriptif** - Accompagnement renforcé de jeune de – de 25 ans

Ce support d'intervention s'est pérennisé depuis 2014.

Dans le cadre d'une prise en charge socio-éducative spécifique aux jeunes en situation précaire, la Passerelle se propose d'évaluer, avec la personne positionnée, son degré d'autonomie. Le jeune accepte de s'investir au sein d'un accompagnement socio-éducatif renforcé. En retour, il a la possibilité d'emménager au sein d'un logement autonome. Cet appartement fait parti du parc locatif Chaumont Habitat.

Concrètement, le jeune s'engage à se mobiliser sur différentes démarches lui permettant d'élaborer avec les intervenants un projet de vie. Ce dernier se fixe pour objectif d'élaborer avec le jeune des préconisations d'actions qui favoriseraient sa stabilisation sociale.

□ **Objectifs opérationnels** - Accompagnement renforcé de jeune de – de 25 ans

Pour les intervenants :

- renforcer grâce à ce support, la mission « accompagnement vers et dans le logement » en particulier auprès des publics jeunes sans ressources
- mettre en place une prise en charge socio-éducative, qui favorise l'apprentissage de l'autonomie
- construire avec le jeune un programme d'actions, qui favorisent sa stabilisation sociale
- mettre en œuvre avec le jeune les actions définies
- responsabiliser les jeunes positionnés au moyen d'une mise en situation en logement autonome

Pour les jeunes :

- se stabiliser sur le plan social
- apprendre à être autonome

☐ Résumé de l'accompagnement social réalisé

Sur l'année 2016, 2 jeunes accueillis ont bénéficié d'un suivi renforcé.

	Constats à l'entrée	Démarches réalisées	Préconisations
Mr T Janv 16 à Juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> -Sortie prématurée du dispositif IME-ASE (contrat jeune majeur refusé) - Refus d'hébergement en CHRS -Hébergement inadapté chez sa mère, y compris sur le plan sanitaire -Détresse psychologique -Droits à réactualiser (droits MDPH, administratif, santé, ...) -Errance sociale et géographique -Absence de ressources -Handicap psychique et mental non pris en charge 	<ul style="list-style-type: none"> -Instruction et finalisation d'un dossier MDPH (RQTH, SAVS...) -Orientation vers un CHRS -Accès au soin de santé (allergologue, généraliste, CMP ..) - Reprise de l'accompagnement du service de suite de l'IME - Visite médiatisé auprès de sa mère hospitalisée - Instruction et finalisation d'un dossier de mise sous protection - Inscription à la mission locale - Participation à des actions ADPJ -Accompagnement à la vie quotidienne -participation à des actions collectives et animations 	<ul style="list-style-type: none"> -Maintien du suivi psychologique -Hébergement en Maison Relais -Reconnaissance RQTH avec un lieu de travail adapté et SAVS -Mesure de protection -Poursuite des démarches d'insertion professionnelle
Mr P Juillet 16 à mars 17	<ul style="list-style-type: none"> -Inactivité professionnel (sortant de garantie jeune) -Démotivation / Repli sur soi 	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagnement à la vie quotidienne - Instruction d'un dossier maison relais -Mise en œuvre d'un suivi psychologique -Maintien des liens avec la mission locale - Participation des actions ADPJ -participation à des actions collectives et animations -Réactualisation des droits CMUC -Ouverture des droits RSA 	<ul style="list-style-type: none"> -Adhérer aux soins, en particulier psychologique
Constats transversaux	<ul style="list-style-type: none"> -Milieu familial problématique -Hygiène alimentaire et relation au corps problématiques -Rupture sociale -Inadaptation aux exigences professionnelles - Absence de désir à s'intégrer sur le plan professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> -Aide alimentaire et vestimentaire - Prise de contact avec les services psychiatriques ou psychologiques -Conseils alimentaires et en gestion de la vie quotidienne 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail préventif par rapport aux difficultés psycho-sociales -Travail de médiation familiale de type thérapeutique -Maintien, mise en place d'un suivi psychologique

Contacts	Nb	Thèmes abordés	Nb
Rencontres	182	Logement	70
Dont Visites à domicile	32	Santé	36
Dont Accompagnements à l'extérieur	41	Emploi	44
Contacts téléphoniques	68	Financier/Administratif	62
Entretiens	91	Famille	29
		Justice / autre	43

☐ **Partenaires opérationnels** - Accompagnement renforcé de jeune de – de 25 ans

Santé	Logement/ Hébergement	Emploi/Formation	Administratif	Autre
Médecin spécialiste	PHILL	Mission Locale	CPAM	Resto du cœur
Médecin traitant	Résidence Sociale Jeune		Banque	Circo
Hôpital de Chaumont	Maison relais		MDPH	ASE / IME
Maine de Biran	CAF		C'SAM	Point commun
Psychologue	SIAO52		Mutuelle	ADPJ
	SIAO		APAJH	Secours Pop

La multiplicité des partenaires sollicités est liée au caractère global de la prise en charge mise en place avec les jeunes. Les situations sont régulièrement abordées dans le cadre des commissions jeunes.

☐ **Constat** - Accompagnement renforcé de jeune de – de 25 ans

Le logement s'avère l'outil captant le public jeune.

Cependant, il nécessite de la part du jeune des acquis préalables d'autonomie (hygiène, cuisine, savoir-vivre). Ainsi, certaines problématiques (addictions fortes, délinquance, refus de l'autorité, non adhésion à l'aide.) rendent difficiles l'accès à ce support pour certains jeunes.

Cette action suscite un rapprochement partenarial entre les différentes structures concernées par la prise en charge du public jeune. Ce rapprochement offre l'opportunité de créer des liens entre les services sociaux des secteurs respectifs de l'enfance et de l'exclusion/la précarité sociale. Des passerelles méritent d'être développées entre ces 2 secteurs afin de limiter les risques de rupture d'accompagnements socio-éducatifs auxquels s'exposent certains jeunes lors de leur majorité.

L'accompagnement dans une durée limitée, provoque la mise en place d'objectifs et de solutions de sortie, avec le jeune.

L'accompagnement renforcé permet d'identifier les freins d'intégration sociale de ces jeunes et d'initier une prise en charge sur les problématiques repérées. Les perspectives positives à moyen terme restent très aléatoires du fait des difficultés à l'acceptation par le jeune de ses problématiques (Cycle du Changement).

Ce projet se révèle une alternative au fonctionnement des CHRS et des Résidences Sociales auprès du public jeune, et ceci en termes de mode de vie et d'accompagnement renforcé dans la vie quotidienne.

Toutefois l'accompagnement renforcé suscite auprès des jeunes en grandes difficultés, une saturation après quelques mois. Et ceci en raison des exigences induites par un suivi qui se veut rapproché.

Les 2 jeunes pris en charge durant l'année ont vu leur situation sociale se stabiliser. Leur orientation sur des dispositifs pérennes s'est concrétisée.

Enfin, il convient de préciser que la sortie de ce dispositif ne provoque pas la fin de l'accompagnement auprès des jeunes concernés. En effet certains (2 jeunes), accompagnés durant les dernières années, bénéficient toujours, à leur demande, d'une prise en charge socio-éducative.

L'accompagnement renforcé auprès des jeunes âgés entre 18 et 25 ans constitue un mode d'intervention attractif, qui contribue à la mise en place avec certains jeunes, d'un accompagnement socio-éducatif adapté à leur instabilité sociale.

Perspectives - Accompagnement renforcé de jeune de – de 25 ans

Identification des jeunes par les organismes concernés en particulier la Mission Locale, l'ADPJ, la Résidence Sociale ou encore l'ASE. Cette identification pourrait être réalisée au cours de réunions partenariales déjà existantes (commission jeune par exemple).

Conforter et approfondir le travail en partenariat au moyen d'une participation régulière aux commissions regroupant les organismes sociaux du secteur.

Repérer les besoins des jeunes en rupture sociale afin de développer avec les organismes concernés un dispositif adapté au public jeune majeur en difficulté.

L'attractivité auprès du public jeune de ce mode d'intervention serait accrue par la mise à disposition de logement supplémentaire.

Une configuration différente de ce dispositif pourrait également être envisagée : certains jeunes dont le parcours de vie se révèle problématique, bénéficieraient d'un logement, par le biais d'un organisme de type Résidence Sociale Jeune. L'emménagement ou le maintien en logement adapté, serait assorti d'un accompagnement socio-éducatif assuré par notre structure. Dans cette optique, un conventionnement s'avère nécessaire, entre la Passerelle et les établissements concernés par l'hébergement des jeunes sur le secteur chaumontais (Résidence Sociale Jeune...).

C. Bien vivre chez soi dans son quartier



□ Descriptif - BVCS

L'action « Remobilisation pour bien vivre chez soi et au sein de son quartier »

2016 s'est décomposée en 2 axes :

- Activités rémunérés (Espace vert, Désencombrement des parties collective d'immeuble) et des activités liées à l'habitat et action d'animation collective (visite de la déchetterie ...)
- Accompagnement social auprès des personnes intégrées au projet.

□ Objectifs Opérationnels - BVCS

Sensibilisation citoyenne du public identifié à l'égard de son environnement local (logement, quartier, commune)

- Favoriser l'estime de soi, condition préalable à l'autonomie pour des publics socialement dévalorisés
- Aider la personne à se construire une identité relative à l'occupation d'un logement au sein d'un quartier
- Développer/Promouvoir des espaces d'échanges relationnels entre le public identifié et les acteurs des quartiers concernés

Objectifs 2016

Ce projet cherche à consolider l'accompagnement global auprès d'un public en situation précaire, et ceci dans un objectif de resocialisation. L'objectif est d'offrir l'opportunité aux personnes positionnées de développer des relations satisfaisantes avec leur entourage immédiat et leur rapport avec la société.

Un travail de mises en relation entre le public identifié, la Passerelle et les acteurs institutionnels et associatifs locaux, s'avère donc nécessaire.

Cette action est parfaitement identifiée au sein d'un domaine plus large d'accompagnement social lié au retour ou à l'accès au logement et à ses besoins sociaux et culturel mis en place par la Passerelle.

□ Partenaires Opérationnels - BVCS

- | | |
|---------------------|-----------------------------------|
| - Tremplin 52 | - La Tangente |
| - Ville de Chaumont | - Mission locale |
| - SDEDM | - Circonscription d'action social |
| - SMICTOM | - ADPJ |

Activités Pratiques et Manuelles (211 heures)		Descriptif	Nb d'heure	Date	Lieu
Chantier d'espace Vert	<ul style="list-style-type: none"> ☸ Par demi-journée, 2 personnes intégrées à l'équipe espace vert Chaumont Habitat ☸ Elagage, taille d'arbuste, nettoyage d'espace vert 	61 h	Octobre et Décembre 2016	Rochotte, Pierres percées, Cité du bassigny, Val barizien rue Ribot	
Ramassage d'encombrants Ramassage d'objets (meubles, appareils électroménagers,...) encombrant des logements ou certaines parties privatives d'immeuble.	☸ Participants ont intégré l'équipe Chaumont Habitat	150h	Janvier 2017	Rochotte	

Action d'animation d'information, de prévention, de sensibilisation à la citoyenneté (58 heures)		Descriptif	Nb d'heure	Date	Lieu
Repas conviviaux	☸ repas visaient à renforcer les liens entre les participants et maintenir leur participation dans l'action	33h	Janvier 2017	La Passerelle	
Atelier les collectives	☸ Réunion de préparation des séances d'animations intitulées les Collectives	4h	Jan 2016	La Passerelle	
Visites de site de recyclage des déchets Visite de la déchetterie de la Vendue, du centre de tri des déchets de Chaumont et de son incinérateur	<ul style="list-style-type: none"> ☸ Groupe composé d'un encadrant salarié, d'un bénévole et d'accueillis ☸ Animées par le Syndicat d'élimination des Déchets Ménagers de Haute Marne (SDEDM) 	17.5h	Janvier 2017	Dame Huguenotte Rochotte	

□ L'accompagnement social auprès des personnes intégrées au projet BVCS (273h).

Les modalités d'accompagnement varient suivant les situations sociales appréhendées. L'accompagnement se décompose en 2 temps :

- Le positionnement de la personne
- L'évaluation de la participation de la personne. Les constats, les ressentis ou encore les préconisations émises sont débattues entre l'équipe socio-éducative et la personne prise en charge.

Chaque personne a été rencontrée individuellement afin de lui présenter les actions collectives et de définir avec elle les objectifs liés à son positionnement sur l'action.

Par rapport aux activités rémunérées, certaines personnes se sont vues accompagnées auprès de Tremplin 52. Pour les personnes bénéficiant de référents sociaux extérieurs à la Passerelle, des entretiens communs et des prises de contact ont été réalisés pour le positionnement, en cours d'action ou dans le cadre du bilan partagé.

Des temps de recadrage éducatif auprès des personnes concernées, ont parfois été nécessaires.

11.2 L'accompagnement social lié au logement et au quartier (260h)

L'accompagnement social lié au logement et au quartier des personnes positionnées s'étale sur l'ensemble de l'année 2016. En effet, une prise en charge globale qui prend en compte l'ensemble des éléments (sociale, sanitaire, ...) caractérisant la situation de l'individu, a nécessité des rencontres régulières avec celui-ci.

Cet accompagnement s'appuie sur les actions collectives (difficultés et capacités repérées, maintien de la valorisation générée par les actions collectives) entreprises dans le cadre du projet « Remobilisation pour bien vivre chez soi ».

Un suivi renforcé à travers des entretiens individualisés, des visites à domicile, des accompagnements physiques auprès des administrations, professionnels de la santé, services sociaux de droit commun, vise à favoriser le maintien dans le logement de la personne. Cet accompagnement cherche à développer avec les personnes leur compétence à investir de manière adaptée leur habitat et leur espace de vie (« le savoir-habité »).

C'est pourquoi l'accompagnement engagé se fixe également pour objectif d'inciter les personnes à se rendre acteur au sein de leur quartier. Dans cette optique, il apparaît judicieux de s'appuyer sur les associations de proximité ou/et les actions mises en œuvre sur les quartiers concernés.

□ Typologie du Public- BVCS

	18-25	25-35	35-45	45-55	+55
Ages	4	2	3	3	2

	Femme	Homme
Sexe	2	12

Le groupe de 14 participants de l'action Remobilisation se constituait :

- de 3 personnes sans domicile stabilisées à Chaumont et dont l'accompagnement social lié à l'hébergement, à la santé et l'emploi à débiter fin 2015 et se poursuit en 2016.
- de 11 personnes stabilisées, dont 8 personnes en logement social (Chaumont-Habitat)

6 participants ont pu intégrer des dispositifs d'insertion professionnelle (poinfort, garantie jeune, chantier d'insertion professionnel, contrat de travail) ou s'y maintenir.

Les personnes bénéficiaires de l'action correspondent majoritairement au public ciblé au vu de leur situation sociale (bénéficiaire du RSA ou sans emploi, en parcours d'accès ou de maintien logement, résidents quartier CUCS...). Les usagers positionnés étaient en situation d'isolement social voire de rupture.

5 bénéficiaires RSA ont été positionnés sur l'action. Le positionnement de bénéficiaires RSA reste difficile malgré une sollicitation auprès des référents RSA et l'appel au contingent Tremplin 52. L'année 2016 est marquée par la présence de jeunes bénéficiant du dispositif garantie jeune.

Les participants se disent valorisés par les actions entreprises.

	Appart Cht Habitat	Appart autre cht Habitat	SDF
Hébergement / Logement	8	3	3

La 2/3 des personnes positionnées résident sur un quartier qui relève du Contrat de Ville.

	Quartier CUCS	Centre-Ville/ Hors CUCS
Zone de Domiciliation	9	5

	RSA	AAH/ Invalidité	Chômage/ Sans activité	Garantie Jeune	Sans ressource
Ressources	5	6	0	2	1

□ Bilan général- BVCS

Sur le plan de la vie en collectivité, la majorité du public pris en charge est confronté à l'inactivité. Cette situation incite les personnes concernées à l'isolement social (replis sur soi ou identitaire) et la dévalorisation de soi. C'est pourquoi elles souhaitent prétendre à une activité professionnelle, afin de pallier à leur inactivité. Mais les exigences professionnelles actuelles rendent l'accès et le maintien à l'emploi extrêmement difficiles à l'égard d'un public socialement fragilisé. Ce dernier, en particulier les jeunes majeurs, possède une trajectoire professionnelle (formation, stage et expérience) caractérisée par des mises en échec successives.

Les ateliers constituent une action au cours de laquelle les participants ont la possibilité de (re)mobiliser un certain savoir faire opérationnel. Et ceci dans le cadre d'une participation qui présente l'intérêt de posséder une reconnaissance collective.

Les activités développées visent à aider les personnes à se construire une identité, qui ne se définit pas uniquement par la précarité (monde de la rue, l'errance, l'addiction, la marginalité, la rupture sociale, l'isolement, l'inactivité...).

L'action « Remobilisation pour bien vivre chez soi » suscite ainsi l'apprentissage de l'autonomie auprès d'un public, qui éprouve le besoin d'être suffisamment compétent pour investir son espace de vie actuel ou futur. Elle constitue un outil de valorisation sociale, qui offre la possibilité d'instaurer des relations satisfaisantes entre les personnes positionnées et leur environnement local. L'enjeu est d'aider les participants à rompre la passivité qui caractérise leur situation sociale en recourant à la vie associative, alternative au monde professionnel.

Par rapport à l'accompagnement social

Les Ateliers rémunérés ont permis de remobiliser les participants sur leurs savoir-faire et leur savoir être, à travers les activités réalisées.

Par le biais de ce projet, l'équipe socioéducative a pu aborder de manière positive avec les personnes positionnées, certains constats problématiques relatifs au respect de soi (hygiène, état physique) et de son cadre de vie (logement, quartier). Ce discours positif est possible dans la mesure où les actions développées valorisent collectivement les participants.

C'est pourquoi, ce projet se révèle avec certains usagers, un outil qui instaure un véritable accompagnement socioéducatif.

Les ateliers développés, en particulier les actions collectives d'ouverture sur l'extérieur, ont permis aux bénéficiaires de multiplier les échanges avec des partenaires en dehors du champ social. Ces prises d'initiative ont ainsi favorisé la reconstruction de liens sociaux. Le travail de resocialisation est déterminant pour le maintien ou l'accès en logement.

Toutefois la majorité des usagers éprouvent des difficultés à respecter des engagements, qui se situent au-delà des exigences définies par les actions qui leur sont proposées (par exemple engager des démarches de réinsertion professionnelle).

Les participants ont adhéré à un accompagnement social global en lien avec l'équipe socioéducative de la Passerelle. Par rapport à certains participants, l'accompagnement de la Passerelle vient compléter les prises en charge assurées par des organismes partenaires (Mission locale, Tremplin52, Référent RSA, ADPJ...). Sur cette année, la majorité des personnes positionnées nécessitait une prise en charge ayant pour finalité de les rendre acteur de leur situation.

Par rapport au déroulement de l'action

L'étalement de l'action rémunérée puis de l'animation sur plusieurs mois favorise la remobilisation des personnes sur une longue échéance. En effet, Elles sont confrontées à une absence de motivation qui accroît leur inactivité. Leur investissement sur ces actions sur une plus longue durée favorise leur redynamisation et leur réouverture sur la société.

Cependant, l'organisation d'ateliers rémunérés sur des courtes périodes en espace verts a nécessité une grande réactivité. En effet, l'action « Espace vert » est tributaire des conditions climatiques et ne peut donc être planifiée que quelques jours précédemment sont démarrage. Ceci peut parfois



s'avéré problématique en terme de disponibilités des encadrants Passerelle ayant d'autres missions en parallèle que l'action BVCS ainsi que des personnes positionnées. Cependant, celle-ci a permis un positionnement plus souple pour les personnes rencontrant des difficultés à se mobiliser sur une semaine (à l'image du chantier de désencombrement).

Enfin, le démarrage de l'action a été tardif. En effet, nous avons commencé à travailler sur la mise en œuvre de l'action en août-16 suite au versement des subventions (15/07/17 pour l'agglomération, 08/08/17 pour le CD et 22/08/17 pour le CGET). Elle a concrètement débuté à la mi-octobre. Celle-ci se poursuit donc sur 2017. Un accord du CGET de prolongation d'utilisation des financements a été accordée jusqu'au 30 juin 2017.

❑ Conclusion - BVCS

Ce dispositif a offert l'opportunité d'accompagner les personnes accueillies dans leur démarche de resocialisation et d'insertion.

En s'adressant aux personnes en situation d'exclusion, les actions entreprises ont permis :

- Des mises en situation de travail avec encadrement
- Un accompagnement global en lien avec les partenaires
- Des activités de développement personnel et des actions collectives

Outre la mise en place d'actions qui valorisent le cadre de vie des quartiers, les activités d'entretien des espaces verts mettent en lumière l'utilité publique de l'investissement des participants. Certaines de ces personnes résident, de plus, au sein même de ces quartiers relevant du Contrat de Ville.

Les ateliers rémunérés n'ont pas pour ambition de contribuer à la réinsertion professionnelle des participants (certains participants sont en incapacité d'évoluer dans un milieu professionnel dit ordinaire). Néanmoins l'action peut aider la personne à prendre conscience de ses difficultés d'adaptation, voire d'un handicap, sur le plan professionnel.

En outre, les actions développées, en permettant une réintégration sociale des personnes concernées, les incitent à respecter davantage leur cadre de vie (logement, quartier, voisinage...). Et ceci par le biais d'une mobilisation positive qui se veut d'utilité publique.

Habituellement considéré comme des personnes passives, les activités ont permis aux participants d'être perçus par la collectivité comme acteurs de leur vie sociale. Il apparaît judicieux de prolonger ce sentiment d'utilité sur la sphère civile/civique et citoyenne par le biais d'animations favorisant l'intégration sociale.

Les activités rémunérées correspondent à des actions collectives. Cette dimension collective induit des contraintes d'organisation (constitution d'un groupe, présence éventuelle d'un encadrement supplémentaire, nécessité de disponibilité communes à tous,...).

Enfin, il apparaît primordial de poursuivre et renforcer la participation des personnes positionnées sur l'organisation des actions mises en œuvre.

Sur le plan financier, au cours de l'action, Chaumont Habitat a proposé une prise en charge des rémunérations des personnes positionnées sur le chantier de désencombrement. Ainsi, l'économie réalisée sur les 150h liées initialement à cette action permet le prolongement des ateliers Espaces

verts sur le 1er semestre 2017. Egalement, les actions menées n'ont pas nécessité l'intervention d'encadrants techniques Tremplin'52, Chaumont Habitat ayant assuré celui-ci.

▣ Orientation 2017

- Maintenir les positionnements de bénéficiaires RSA
- Maintenir la mise en place d'actions communes avec Chaumont-Habitat et d'autres organismes locaux.
- Conforter la création d'action collective s'inscrivant en corrélation avec certains constats problématiques repérés dans le cadre de l'accompagnement individualisé. Ces actions collectives s'inscriront dans la durée.
- Développer des temps de formations supplémentaires auxquelles pourront participer les usagers, les bénévoles et les salariés de la Passerelle. Ces formations posséderont un contenu d'utilité publique à visée personnelle et collective (formation aux premiers secours, sensibilisation aux dangers environnementaux, ...)
- Mettre en place avec des organismes intervenant sur les quartiers relevant du Contrat de Ville, un partenariat opérationnel ayant pour objectif la réalisation d'actions communes.
- Développer un partenariat avec les structures locales dont l'objectif viserait à favoriser l'accueil des participants au sein des associations chaumontaises. Et ceci au moyen d'un système de parrainage qui se veut individualisé.



E. Animations



□ Description - Animation

Les animations s'appuient sur le principe de « faire ensemble ». Elles sont proposées aux accueillis en cohérence avec leur accompagnement socio-éducatif. Elles offrent l'opportunité de :

- favoriser la revalorisation de soi
- rompre l'isolement social
- stimuler le ou les participants sur le plan intellectuel et/ou manuel
- renforcer les liens relationnels qui se sont tissés avec les intervenants de la Passerelle

Elles s'appuient sur le principe central de « faire-ensemble ».

□ Objectifs opérationnels - Animation

- favoriser la revalorisation de soi
- rompre l'isolement social et l'inactivité
- stimuler le ou les participants sur le plan intellectuel, créatif et/ou manuel
- renforcer les liens relationnels qui se sont tissés avec les intervenants de la Passerelle
- Favoriser la stabilisation sociale
- créer une dynamique collective
- aider les participants à acquérir des savoirs- faire transposables au sein de leur vie quotidienne

□ Répartition du nb de participants et d'heures d'animation - Animation

Année	Nb de personnes	Nb d'heures effectuées par accueillis (moyenne)	Nb d'heures d'animations effectuées réel	% / nb total de personnes accueillies
2014	32	14H	449 h	17%
2015	29	28H	809 h	15%
2016	31	12 H	376 h	18%

Le nombre de participants reste stable. Ce phénomène est lié à la mise en place d'animations qui s'inscrivaient dans la durée.



THEMATIQUES	Animation	Nombre de personnes
Prévention /vie quotidienne animations axées sur la gestion budgétaire et matérielle du logement	Atelier cuisine / Atelier Petit Déjeuner	10
	Atelier Budget facile	1
Accès à la culture Animations axées sur la créativité et l'expression orale	Sortie Culturel secours Catholique	2
Action Inter associative Animations axées sur l'ouverture vers l'extérieur	Préparation feu ST JEAN	3
		6
		5
Convivialité bien-être Animations axées sur la vie en collectivité	Atelier Jardinage	4
	Atelier Cocktail	4
	Réunion d'échange – Violence au sein de la structure	5
	Belotte	3
Expression personnelle Animations axées sur l'investissement de soi et développement personnel	Rédaction du Journal « le pass muraille »	2
	Site internet	3
	Atelier d'écriture	1
	Ecriture d'un discours pour le congrès national des Hépatites	1
Implication à la vie de l'association Animations axées sur La citoyenneté (appartenance à un groupe)	Nettoyage de la courette	5
	Nettoyage de la voiture	1
	Préparation de la journée des accueils de jour	7
	Journée national des accueils de jour	12
	Préparation de la sortie Metabief	11
	Conception de déco de Noel	12

☐ Constats - animation

Au cours de l'année 2016, 31 personnes ont participé aux animations proposées. Les animations restent en lien avec la prise en charge socio-éducative développée avec chaque participant.

La baisse du nombre d'heures totales d'animation est liée :

- Absence de certaines animations qui se déroulaient sur une journée (sorties extérieurs, découvertes de site touristique, journée multi-partenaire) ou plusieurs journées (calendrier).
- La baisse d'activité sur la période printanière a réduit les possibilités d'actions collectives sur cette période. Et ceci dans la mesure où, les mises en œuvre des animations se déterminent avec les personnes prises en charge.

Les accueillis se sont impliqués dans l'organisation des animations, y compris dans les prises de décisions collectives. Cette implication a favorisé la responsabilisation, la revalorisation et l'investissement de soi.

Sur l'année 2016, les personnes positionnées sont parvenues à s'investir sur plusieurs heures.

Des animations en partenariat (Point Commun, Chaumont Habitat, Secours Catholique) se sont déroulées. Ces animations ont permis aux participants :

- De s'investir à l'extérieur des locaux de la Passerelle
- De s'ouvrir vers l'extérieur et de rompre leur isolement social
- De favoriser leur savoir-faire et leur savoir- être
- Revaloriser leur estime de soi



☐ Perspectives - animation

- Maintenir des animations dont le contenu peut influencer sur la vie quotidienne des participants (ex : animation socio-éducative)
- Maintenir des animations inter-associatives, animations qui suscitent l'ouverture sur l'extérieur.
- Développer des actions collectives qui s'insèrent dans le projet de vie établi avec les accueillis accompagnés sur le plan socio-éducatif
- Développer des animations axées sur l'activité physique en lien avec la Santé (« sport et santé »)
- Maintenir l'implication des usagers par la prise de décision
- Utiliser leur envie, centre d'intérêt comme point d'appui de nouvelle animation socio-éducative
- Développer des animations socio-éducatives plus attractives auprès des jeunes.

- Mise en place d'animation qui s'adressent indistinctement aux usagers, bénévoles et salariés. Ce mode d'intervention de mise en équivalence de tous les participants, offre l'opportunité aux différents protagonistes de tisser des relations différentes des relations habituelles entre « encadrant-accompagnateur/encadré-accompagné ».



F. Partenariat sollicité pour les missions Accueil de jour – AVDL

☐ Commissions et Rencontres multi partenariales

En 2016, la Passerelle a participé à :

Commission Jeune :

Organisé par la Ville de Chaumont, elle aborde de façon collégiale la situation de jeunes de – de 25 ans accompagnée par une des structures participantes.

Sont présents des intervenants sociaux de l'ADPJ, la résidence sociale jeune, l'E2C, le RAC, la mission locale, l'ASE, Cette commission a lieu 1 fois par mois.

Commission Logement :

Organisée par la Ville de Chaumont, elle aborde de façon collégiale la situation de personnes/famille dont la situation relative au logement s'avère problématique.

Sont présents des intervenants sociaux de Chaumont Habitat, la résidence sociale jeune, le CD, le C'SAM, Cette commission a lieu 1 fois par mois

Commission SIAO :

Organisée par l'association dans le cadre de sa mission SIAO

Synthèse Partenarial d'accompagnement :

La multiplication d'acteurs spécialisé dans leur domaine (santé, handicap, vie quotidienne...) autour de la personne, nécessite des temps de synthèse, en présence de la personne, afin d'établir une action cohérente et complémentaire.

Rencontre précarité :

Organisée par le CCHM, elle propose une réflexion autour de la prise en charge de personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion sociale.

Sont présents les membres des équipes du GEM, RAC, le CADA, la maison relais, l'ADPJ, UDAF, Chaumont Habitat...

Journées d'échanges Régionales Uriopss :

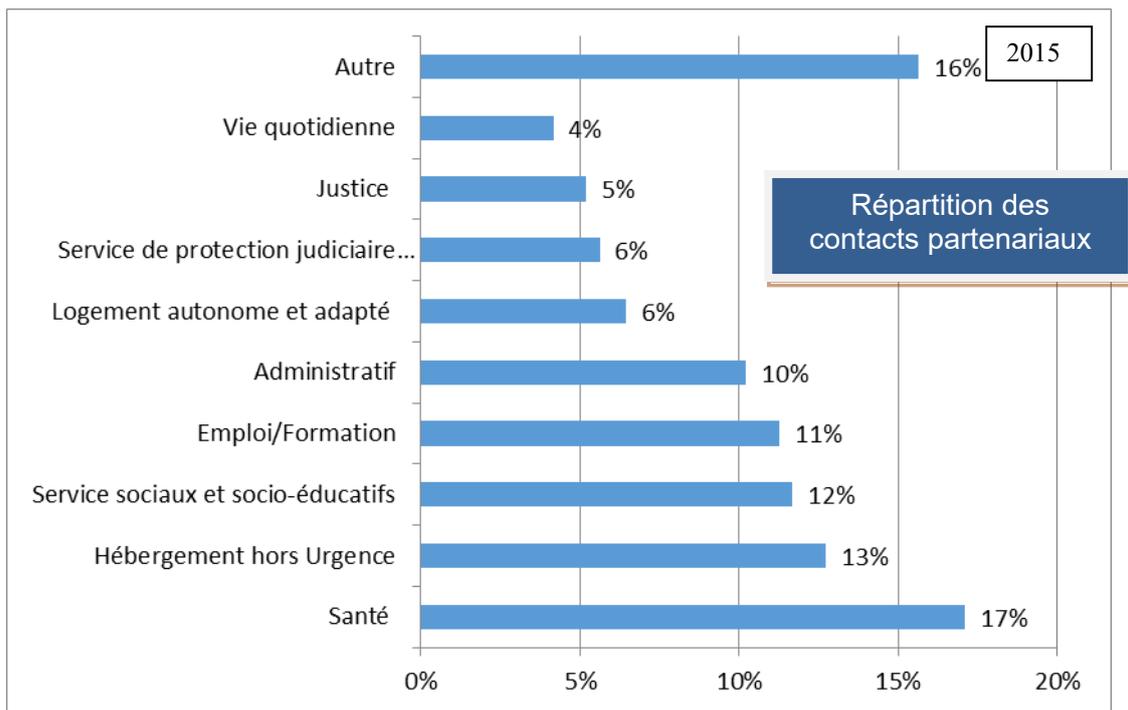
Organisée par l'URIOPPS, elle propose une rencontre trimestrielle entre les différents acteurs associatifs relatifs à l'AHJ présent la région sur les thèmes de la jeunesse, le logement, la santé et les SIAO. Cependant, ces rencontres se sont avérées moins fréquente sur le 2nd semestre dû à des annulations de l'URIOPPS d'une part et d'autre part d'une moindre disponibilité de l'équipe Passerelle.

☐ **Tableau quantitatif du nombre de contact pris avec les partenaires :**

Partenaires	nb de contacts	Nb de Rencontres
Santé : CHHM, Hôpitaux, CSAPA, CAARUD , Médecins, CMP , MDPH,	82	79
CG: Circonscription d'A.S (A.S, RSA, AsII,ASE,...), Ville de Chaumont :C'SAM, ITEP	56	34
Administratif : CPAM, MSA, Mutuelles, EDF-GDF, services des eaux, CAF, assurances, banques,	49	54
UDAF : Service curatelle-Tutelle, Service Prestation Familiale (Masp-Maj)	27	7
Logement : Bailleurs (Chaumont Habitat, Hamaris, Privés), Maison Relais, Résidence Sociale,	31	42
Hébergement hors urgence : CHRS, CHRS hors 52, Emmaüs,	61	10
Emploi : Mission locale, Tremplin52, Pôle emploi, E2C, ..	54	31
Justice : SPIP,TGI, Greffe, avocat, Cidff, ADAJ....	25	13
Vie quotidienne : aide alimentaire, vestimentaire, ADAPAH, entourage, SAVS...	20	21
Autre : ADPJ, CADA, Gem,Point commun, ,SPA, initial...	75	41

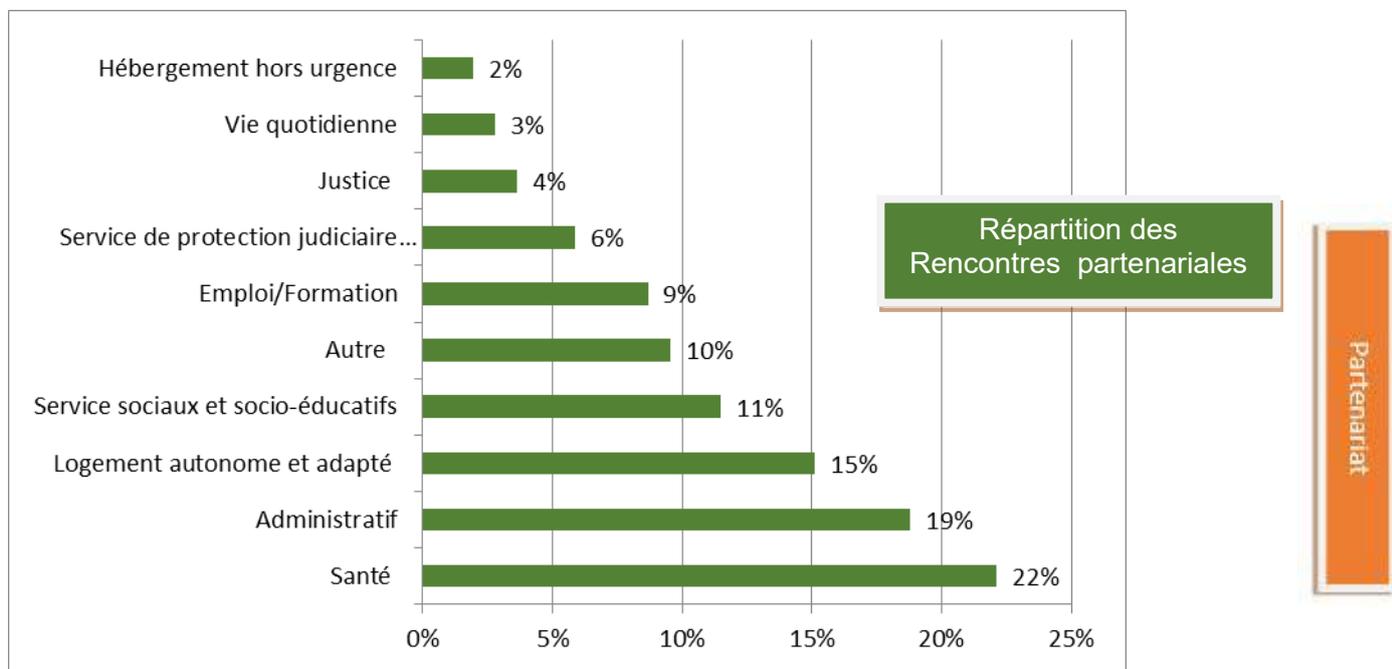
Les contacts partenariaux correspondent à des prises de contacts téléphoniques. Pendant ces dernières, l'intervenant social de la Passerelle et/ou l'utilisateur échangent verbalement avec un représentant d'un organisme. Ce contact constitue une démarche d'accompagnement en lien avec la situation de l'utilisateur.

Dans le cadre de l'accompagnement global, 480 contacts partenariaux ont été réalisés.



Les rencontres partenariales correspondent à un accompagnement physique d'un usager auprès d'un représentant d'un organisme. Généralement, l'intervenant de la Passerelle participe verbalement à l'entrevue entre l'utilisateur et son interlocuteur.

Au cours de l'exercice 2016, 332 rencontres ont été réalisées dans le cadre d'un accompagnement socio-éducatif.



E.3 Conventonnement

En octobre 2014, une convention, portant sur les objectifs suivants, a été signée entre Chaumont Habitat la Passerelle :

- Valoriser les personnes à travers une activité d'amélioration du cadre de vie au sein des quartiers Chaumont Habitat.
- Préparer un jeune (de – de 25 ans) à l'accès à l'autonomie et définir avec lui son projet de vie par le biais de son emménagement temporaire au sein d'un logement
- Accompagner les personnes en situation très précaire vers un logement qui leur soit adapté notamment au sein du parc Chaumont Habitat

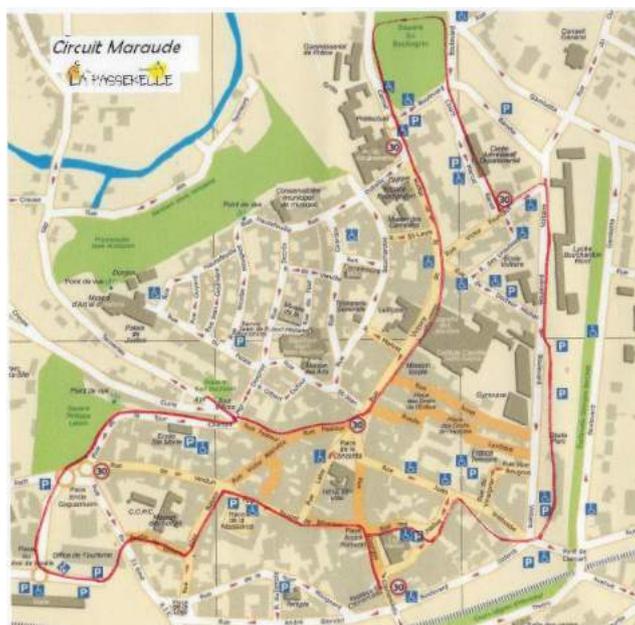
▣ Constats

- Une part importante de la prise en charge des accueillis demeure sur des démarches de santé (17% en contact 22% en rencontre). Ces pourcentages reflètent les difficultés d'accès au soin auxquelles sont confrontés certains usagers. En outre, certaines personnes se révèlent réfractaires aux protocoles thérapeutiques en vigueur. Cette situation problématique ne cesse de croître en raison de la désertification médicale du territoire.
- Les accueillis éprouvent des difficultés à solliciter les services sociaux, la Passerelle permet à ces personnes de maintenir un lien entre eux et les institutions.
- Certaines démarches administratives se complexifient (numérisation) et nécessitent d'avantage d'adaptation de la part des personnes, compétence dont elles ne disposent pas.
- Augmentation des démarches en direction des associations caritatives (aides alimentaires), l'entourage des personnes auprès de certaines associations dont l'activité est axé sur l'intégration et le lien social (ADPJ, Point commun..)

▣ Perspectives

- L'augmentation des contacts et des rencontres partenariales accentue la nécessité de mettre en place un accompagnement axé sur le partenariat. C'est pourquoi, il apparaît pertinent que la Passerelle formalise davantage son partenariat avec certaines structures.
- Favoriser l'accompagnement conjoint avec les partenaires
- Dans une logique de convergence entre certaines missions d'accompagnements (AVDL, dispositif accompagnement renforcé,...) et la mission de coordination du SIAO Haute-Marne, il semble judicieux d'inscrire La Passerelle à l'échelle Départementale. Concrètement l'association aurait l'opportunité d'intervenir en terme d'accompagnement socio-éducatif en concertation avec les services existant sur les territoires concernés, et ceci sur l'ensemble de la Haute-Marne.
- Convention Partenarial SAVS

V Maraude



□ Descriptif

Dans le cadre de la période hivernale 2016-2017, la maraude a eu lieu du 01 novembre 2016 au 31 mars 2017 de 20h à 22h en niveau de froid 0-1 et 24h en niveau de froid 2-3.

Chaque soir, l'équipe de maraude se composait de 2 personnes : un agent de maraude et un bénévole ou de deux bénévoles. L'équipe allait à la rencontre de personnes sans domicile dans la rue soit à la demande du 115, soit de l'équipe de jour ou selon un circuit de déambulation prédéfini.

En lien avec le 115, ce dispositif permet d'établir une prise de contact avec les personnes SDF ainsi qu'une veille sociale.

□ Objectifs opérationnels

- Veille sociale
- Aller au devant et repérer des personnes à la rue n'ayant pas formulée de demande d'hébergement soit :
 - Par absence de connaissance du dispositif 115 et de l'hébergement d'urgence
 - Ne souhaitant pas être hébergée mais sur signalement de l'équipe de jour ou le 115
- Transporter les personnes vers un lieu d'hébergement

□ Constats

Durant cet hiver, **151 maraudes** ont été réalisées. L'activité réalisée se décompose telle que ci-dessous :

Distribution / Aide	Nb de Duvets	Nb de Soupes	Nb de rencontres
2016-2017	12	33	56

Maraude	Hommes	Femmes	Mineur	Total
2016-2017	29	4	0	33

La typologie du public s'est avérée hétéroclite : demandeurs d'asile, toxicomane, homme/femme.

Orientations 2015	
Nb de pers restées à la rue	<p>15 personnes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 pour refus de la part des centres d'hébergements (problèmes comportement) cependant 2 ont intégrés un centre et sont repartis quelques jours plus tard. - 1 personne refusant la communication - -- 4 refusant l'éloignement de Chaumont pour le projet d'accès au logement à Chaumont - 3 pour absence de place d'hébergement (dont 1 dû à la possession d'un chien) - 3 refus des personnes d'intégrer un Hébergement d'urgence
Nb de pers transportées vers un Hébergement/ Hôtel	<p>12 Personnes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 personnes transportées à l'hôtel F1 - 6 personnes prise en charge par la croix rouge pour un transport en CHR (PHILL et RELAIS52)
Autre	<ul style="list-style-type: none"> -4 personnes rencontrées hébergée par des tiers -2 personnes en logement mais au mode de vie marginalisé

Une partie du public rencontré n'avait pas besoin spécifiquement d'un hébergement. Cependant la maraude a permis échangé à ces personnes aux situations précaires, de permettre une première approche et un temps d'écoute. L'absence d'hébergement d'urgence sur Chaumont favorise pour certaines personnes des conditions de vie précaire (squatt, hébergement par des tiers).

Malgré une vague de froid marquée en janvier, aucune augmentation des demandes d'hébergement n'a été constatée durant cette période.

Le recours à l'hôtel au Formule 1 de Chaumont fait suite à 6 situations exceptionnelles.

☐ Modalités de réalisation

Durant cette saison, la maraude a pu être réalisée grâce au renfort **de 2 bénévoles de la Croix Rouge** qui ont intégré l'équipe bénévole de la Passerelle.

En l'absence du salarié habituellement en charge de cette mission saisonnière, et en complément de l'intervention assidue des bénévoles, la société de gardiennage AGP a permis de couvrir l'ensemble des nuits durant cet hiver.

☐ Perspectives

- Développer une maraude en journée à développer en complément de la nuit. L'objectif est de créer un mode d'intervention consistant à aller à la rencontre de populations non identifiées mais socialement en grande difficulté.
- Continuer à renforcer l'équipe de bénévoles



VI. SIAO

A Présentation Générale	p 53
B Rétrospective 2016	p 55
C. Les activités du SIAO	p 58
1 La gestion du Parc hébergement sur le département de la Haute-Marne	p 59
2. Les outils des suivis de demande d'hébergement	p 60
2.1 Le logiciel SI-SIAO	p 60
2.2 L'outils de recensement	p 61
3. le SIAO Urgence	p 62
4. le SIAO Insertion	p 63
5. Les caractéristiques des demandes d'hébergement et logement adapté	P 64
5.1 les profils des demandeurs	p 64
5.2 les types de demandes	p 68
5.3 Les réponses aux demandes	p 72
5.4 Les Situations à la sortie d'hébergement et de logements adaptés	p 74
5.5 Les expulsions locatives	p 75
6. La Commission partenariale d'orientation (CPO)	p 76
6.1 Présentation de la Commission SIAO 2015	
6.2 Les données relatives aux commissions 2015	
6.3 Les principales problématiques relevées au cours des commissions SIAO.	
7. La participation à des groupes de Travail	p 79

VI. SIAO

A. PRESENTATION GENERALE

C. Objectif général

L'objectif de Passerelle pour la mission SIAO vise à assurer :

- La continuité de la prise en charge des personnes,
- L'égalité face au service rendu,
- L'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes
- La fluidité des informations entre les différents acteurs
- La participation des acteurs aux actions menées par le SIAO

D. Les principes fondamentaux

Les missions du SIAO reposent sur trois principes fondamentaux :

- L'inconditionnalité de l'accueil et la continuité de la prise en charge : chaque personne et famille sans domicile fixe en situation de détresse ou risquant de l'être, ayant besoin d'un hébergement, doit pouvoir y accéder, en urgence, si nécessaire, et y demeurer jusqu'à son orientation vers une proposition adaptée.
- Le « logement d'abord » : l'hébergement ne doit pas être une étape indispensable, et lorsque la situation du ménage le permet, l'accès direct au logement adapté ou ordinaire doit être privilégié, avec un accompagnement si nécessaire. Chaque personne ou famille accueillie dans un hébergement ne doit y rester que le temps nécessaire et accéder au logement dans les meilleurs délais dès lors qu'elle y est prête.

L'accès au service public : toute personne doit pouvoir trouver un service d'accueil et d'orientation en tout point du territoire, sans discrimination et apportant une réponse à ses besoins.

E. Ses Missions

Afin de répondre à ces objectifs, la passerelle s'appuie sur les points de la loi ALUR pour décliner les objectifs/actions à mettre en oeuvre et les modalités pour leur réalisation.

1° De recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative ;

Ainsi, selon l'article L. 345-2-7 du code de l'action sociale et des familles, « lorsqu'elles bénéficient d'un financement de l'Etat, les personnes morales assurant un hébergement, à l'exception du DNA et de certains organismes mentionnés à l'article L. 851-1 du code de la sécurité sociale :

- Mettent en œuvre les propositions d'orientation du SIAO selon les procédures qui leur sont propres, et, le cas échéant, motivent le refus d'une admission ;
- Mettent leurs places à disposition du SIAO et l'informent de toutes les places vacantes ou susceptibles de l'être. »

L'article L. 345-2-8 du code de l'action sociale et des familles établit que ces dispositions s'appliquent aux établissements qui bénéficient de financements de l'Etat et qui exercent des activités d'intermédiation locative

2° De gérer le service d'appel téléphonique pour les personnes ou familles mentionnées au premier alinéa. *(Cette mission n'est pas gérée par la Passerelle mais reste sous la responsabilité de l'association ASLO, porteuse du 115)*

3° De veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles mentionnées au même premier alinéa, de traiter équitablement leurs demandes et de leur faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire

4° De suivre le parcours des personnes ou familles mentionnées audit premier alinéa prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation ;

5° De contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social ;

6° D'assurer la coordination des personnes concourant au dispositif de veille sociale prévu à [l'article L. 345-2](#) et, lorsque la convention prévue au premier alinéa du présent article le prévoit, la coordination des acteurs mentionnés à [l'article L. 345-2-6](#) ;

7° De produire les données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement ;

8° De participer à l'observation sociale.

Les modalités de réalisation des missions sont ajustées au fur à mesure avec la DDCSPP depuis la mise en œuvre du dispositif SIAO par la Passerelle.

Les missions du SIAO relatifs aux personnes nouvellement arrivées sur le territoire français et souhaitant demander l'asile sont définies à posteriori conjointement avec la Préfecture, la DDCSPP et la PIADA.

F. Le public cible

Le dispositif SIAO vise les personnes ou familles sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant

G. Les acteurs repérés

Partenaires institutionnels

- Services de l'État : DDCSPP, ARS
- Organismes de protection sociale (CPAM, MSA, CAF...)
- Commission DALO, CAPEX
- ...

Partenaires opérationnels liés à l'hébergement et au logement

- 115
- CHRS (PHILL / Relais 52/ SOS Femmes Accueil), Résidence sociale Clos Mortier
- CADA de Langres et de Chaumont
- Pension de Famille (Elsa, Colbert & Jason, Pierres Posées)
- Bailleurs sociaux
- Résidence Accueil Chaumont (UDAF)
- Emmaüs Foulain

Partenaires opérationnels liés au public cible

- Services pénitentiaires : SPIP
- Acteurs de santé et dispositifs de soins : CHHM, Hôpital général de Chaumont et st dizier
- Collectivités territoriales et locales : conseil départemental, CCAS...
- Établissements et services socio et médico-sociaux : MDPH, Services de Tutelle, Missions locales
- Préfecture – PIADA

Réseaux

- FNARS, URIOPSS,

B. RETROSPECTIVE 2016 :

Janvier 2016

- Elaboration de nouveaux outils adaptés aux exigences CNIL
- Relecture des outils SIAO 52 par les acteurs HI (fiche de demande d'hébergement et ou logement adapté + dossier SIAO
- Planning commission SIAO 2016 (Réservation salle DDCSPP / CCAS Saint Dizier)
- Commission SIAO n°1
- Commission Maison Relais Colbert & Jason
- Indicateurs SIAO Décembre 2015

Février 2016

- Enquête AHI sur année 2015
- Indicateurs SIAO Janvier 2016
- Commission SIAO n° 2
- Commission Maison Relais – Chaumont
- 1ere Réunion de travail avec la DDCSPP : prise en charge des personnes relevant de la psychiatrie

Mars 2016

- Commission SIAO n°3
- Commission Maison Relais – Jason & Colbert
- 2^{ème} réunion de travail avec la DDCSPP prise en charge des personnes en difficulté relevant de la psychiatrie
- Rencontre des Maisons Relais - Processus d'uniformisation + relecture du règlement
- 3^{ème} réunion de coordination relative à la mise en œuvre du programme européen de relocalisation des réfugiés
- Indicateurs SIAO Février 2016
- Relecture du règlement SIAO
- Entrée en vigueur des nouveaux outils SIAO
- Rencontre des bailleurs sociaux : La prévention des expulsions : améliorer le traitement d'une demande de logement social après une expulsion ou en cours de procédure
- Réunion relative aux demandes d'asile à Chalons en Champagne

Avril 2016

- Indicateurs SIAO Mars 2016
- Commission SIAO n° 4
- Commission Maison Relais – Jason & Colbert
- Rencontre CADA Langres
- Réunion schéma départemental domiciliation – DDCSPP
- Réunion 115/ DDCSPP
- Réunion CCHM / DDCSPP
- Réunion Pilotage Maison Relais - Colbert & Jason

Mai 2016

- Indicateurs SIAO Mars 2016
- Commission SIAO n° 4
- Mise en place de la charte SIAO
- Commission Maison Relais Colbert & Jason
- Formation logiciel SI SIAO

Juin 2016

- Commission SIAO
- Indicateur SIAO
- Commission Maison Relais Chaumont
- Commission Maison Relais Jason & Colbert
- AG Les Pierres Posées
- Réunion Schéma départemental de l'enfance 2017- 2021
DDCSPP /Conseil Départemental
- Réunion URIOPPS SIAO : Indicateur
- Rencontre RELAIS 52 + SIAO
 - Réunion Conseil Départemental+ Structure AHI
concernant
les jeunes mineurs étrangers isolées
- Rencontre avec la DDCSPP
- AG PHILL

Juillet 2016

- Commission SIAO
- Indicateurs SIAO
- Reunion DDCSPP + Conseil Départemental : Jeunes Mineurs

Aout 2016

- Enquête AHI
- Indicateurs SIAO
- Réunion DDCSPP + Conseil Départemental
- Réunion de coordination des mesures d'accueil des migrants sur le territoire de la Haute-Marne

Septembre 2016

- Commission SIAO 2016
- Commission Résidence accueil –CHAUMONT
- Reunion URIOPSS REIMS – Groupe de Travail
« Hébergement/Logement »
- Remboursement des frais des personnes se trouvant sur les CAO

Octobre 2016

- Commission SIAO 2016
- Commission Résidence accueil –CHAUMONT
- Reunion URIOPSS REIMS – Groupe de Travail
« Hébergement/Logement »
- Remboursement des frais des personnes se trouvant sur les CAO

**Novembre
2016**

- Calendrier 2017 des commissions SIAO (lieu des commissions + réservations)
- Remontées hivernales hebdomadaires
- Mise en place de nouveaux formulaires pour les frais liés à l'asile et les frais liés au 115 + Hotel

**Décembre
2016**

- Remontées hivernales hebdomadaires
- Mise en place des calendriers pour les réévaluations des situations en commission tous les 6 mois
- Mise en place d'un processus pour le remboursement des frais de transport liés à la demande d'asile suite à l'augmentation des demandes
- Elaboration d'une nouvelle fiche « avis de sortie » pour l'harmonisation des fiches de sortie des différentes structures
- Elaboration d'un questionnaire de satisfaction

C. Activités du SIAO

Organisation du SIAO et gestion des demandes

1. La gestion du Parc hébergement sur le département de la Haute-Marne

L'offre existante via les structures du dispositif Accueil, Hébergement et Insertion pour le département de la Haute Marne pour lequel le SIAO de la Haute -Marne intervient sur les demandes d'hébergement et ou de logement adapté.

Vue d'ensemble et évolution du Dispositif départemental

	Type de places	NOM DE LA STRUCTURE	Localisation au 31/12/2015			Localisation au 31/12/2016		
			Langres	Chaumont	St Dizier	Langres	Chaumont	ST Dizier
Dispositif Urgence	PLACES D'URGENCE PERENNES	RELAIS 52			25			25
		RELAIS 52			4			4
		SOS FEMMES ACCUEIL			6			6
		AHMI CLOS MORTIER			40			40
		PHILL	14			17		
		TOTAL Places HU		83			92	
Dispositif Insertion	PLACES DE STABILISATION	PHILL à LANGRES	8			8		
	TOTAL Places Stab		8			8		
	PLACES D'INSERTION	RELAIS 52 à CHAUMONT – (diffus)		15			15	
		RELAIS 52 à SAINT DIZIER			42			42
		CHRS SOS FEMMES ACCUEIL à ST DIZIER			34			34
		CHRS PHILL à LANGRES	18			18		
		TOTAL Places HI		109			109	
Dispositif Logement Adapté	LOGEMENT ADAPTE	MAISON RELAIS COLBERT			25			25
		MAISON RELAIS JASON			20			20
		PENSION DE FAMILLE LES PIERRES POSEES		25			25	
		PENSION DE FAMILLE ELSA	24			24		
		RESIDENCE ACCUEIL			4			4
		Total places Logements Adaptés		94			94	
	RESIDENCE SOCIALE	RESIDENCE SOCIALE JEUNES Langres	24			24		
		RESIDENCE SOCIALE JEUNES Adulte Langres	8			8		
		RESIDENCE SOCIALE JEUNES Chaumont			28			28
		RESIDENCE SOCIALE Les Z'apparts Saint Dizier			17			17
		RESIDENCE SOCIALE Clos Mortier Saint Dizier						
Dispositif d'accompagnement au logement	AVDL	La Passerelle	Conventionné			Conventionné		
		RELAIS52				Conventionné		
		SOS Femmes Accueil				Conventionné		
		PHILL				Conventionné		
	ALT	RELAIS 52 Chaumont					3	
		RELAIS 52 St Dizier					3	
	Baux Glissants	RELAIS 52						

2. Outils des suivis de demande d'hébergement

2.1 Le logiciel SI-SIAO

Le logiciel SI-SIAO, créée par l'Etat, offre au SIAO un outil de gestion et de suivi des activités.

Il permet de :

- Constituer une plate-forme unique, traitant des demandes d'urgence, de l'insertion et du logement de transition
- Rendre plus simple les modalités d'accueil dans le dispositif d'hébergement
- Recevoir l'ensemble des demandes de prise en charge
- Disposer d'une vision exhaustive de l'offre, avec les disponibilités pour le parc d'hébergement

Durant l'année 2016, un des principaux objectifs du SIAO a été de mettre à jour le logiciel SI SIAO de manière constante afin de réaliser des statistiques à l'aide de cet outil de gestion créée par l'Etat. Grâce à cette plate-forme, nous avons pu :

- Saisir des demandes d'urgence, d'insertion et du logement adapté
- Transférer des demandes d'hébergement à d'autres SIAO
- Visualiser le parcours des demandeurs

Actions menées en 2016	Perspectives 2017
<ul style="list-style-type: none">✓ Formation au logiciel SI SIAO✓ Utilisation du logiciel SIAO pour extractions des données / Enquete✓ Harmonisation des demandes en logement adapté (Création de supports pour une demande en logement adapté)✓ Formation des acteurs AHI pour sur les outils d'enregistrement des demandes d'hébergement et ou de logement adapté	<ul style="list-style-type: none">✓ Disposer d'une vision exhaustive✓ Saisir en temps réel les données reçues✓ Formation des travailleurs sociaux sur le processus d'une demande d'hébergement et ou de logement adapté✓ Mise à jour du logiciel sur les structures de premier accueil et les structures AHI



2.2 Les outils de recensement

Les outils de recensement permettent de récolter les données utiles pour alimenter le logiciel SI SIAO.

Fiche de demande d'hébergement

En 2016, La fiche de demande d'hébergement créée par l'ancien SIAO a été repensé par la Passerelle. Cet outil indispensable pour toute demande d'hébergement et ou logement adapté devait répondre à plusieurs objectifs :

- Etre pratique/Concis (Format A4 / 1 page)
- Etre un document informatif
- Répondre aux exigences de la CNIL
- Récolter les données en vue de la saisie sur le logiciel SI SIAO

Elle nous a permis de :

- Faire une évaluation succincte de la situation sociale des personnes en demande d'hébergement et ou logement adapté
- Transmettre les informations aux structures d'hébergement susceptibles d'accueillir le ou les demandeurs
- Récolter les informations nécessaires pour répondre aux exigences administratives

La fiche a été modifiée suite à l'ouverture de la résidence accueil en novembre 2016, à cet effet, nous avons profité pour rajouter ou modifier des éléments qui ne figuraient pas ou qui ne correspondaient aux données demandées dans le logiciel SI-SIAO.

Le dossier SIAO de demande d'hébergement et/ou logement adapté

Au cours de l'année 2016, le dossier SIAO a également connu des modifications. La Passerelle a créé un nouvel outil en s'appuyant sur le modèle national et sur les dossiers des autres SIAO. L'objectif du document était de recenser les informations nécessaires pour l'évaluation sociale en prenant en considération les souhaits et les attentes du demandeur. Ce dossier est transmis aux différents acteurs AHI

Mi-novembre 2016 le dossier a été modifié, suite à l'ouverture de la Résidence Accueil, à cet effet, certains items ont été modifiés.

Tableau de suivi interne

Comme l'année précédente, nous avons utilisé un tableau de suivi Excel qui nous a permis de recenser des éléments, qui n'étaient pas sur le logiciel SI SIAO, notamment :

- Les 1er structures d'accueil en dehors des structures AHI
- Les jeunes sortis du dispositif ASE
- La nationalité
- Les orientations autres que celles proposées sur le département
- Les orientations demandées
- Des observations

Tableau d'enregistrement

Chaque semaine, les structures nous envoient un tableau récapitulatif de toutes les demandes faites dans la semaine. Ce tableau nous permet durant la période hivernale d'envoyer chaque lundi à la DDCSPP des statistiques concernant le nombre de demandes d'hébergement et le nombre de refus émis par manque de place sur le département. Hors Période hivernale, il nous permet de faire le point et de vérifier si toutes les fiches de demandes d'hébergement ont bien été envoyées par les différents acteurs AHI.

Fiche d'entrée / Fiche de sortie

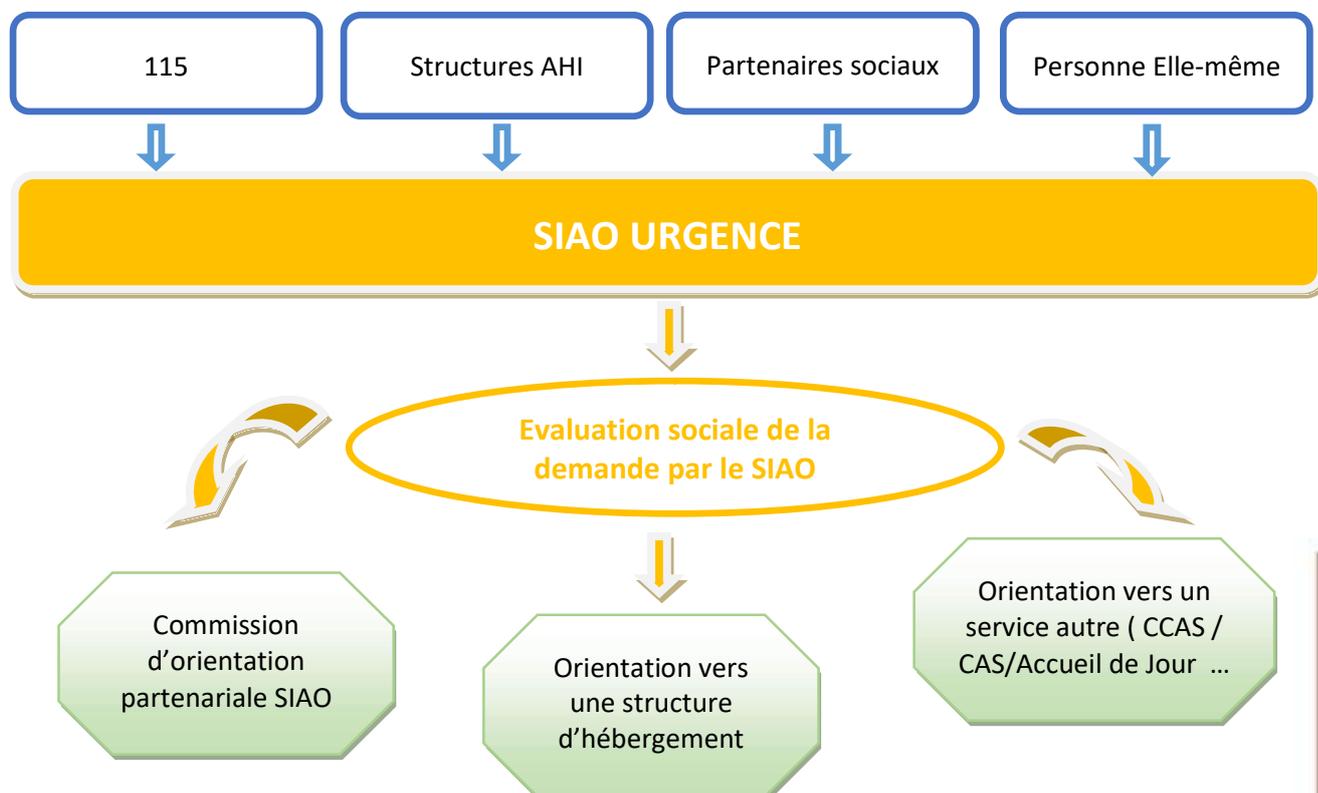
Les fiches d'entrée et de sortie permettent d'avoir une visibilité sur le parcours des ménages et la durée des séjours en hébergement d'urgence et d'insertion.

3. SIAO Urgence

Le SIAO Urgence traite les demandes relatives à :

- Les violences conjugales
- Les personnes dormant à la rue / mise à l'abri
- Les expulsions locatives avec recours à la force publique
- Les sorties sèches d'institutions publiques

Les demandes d'urgence se répartissent de la façon suivante :



En juin 2016, une rencontre a été organisée entre le RELAIS 52 et le SIAO pour définir la place du SIAO avec le 115. IL a été défini que toutes les demandes émanant de partenaires sociaux seront redirigées vers le SIAO.

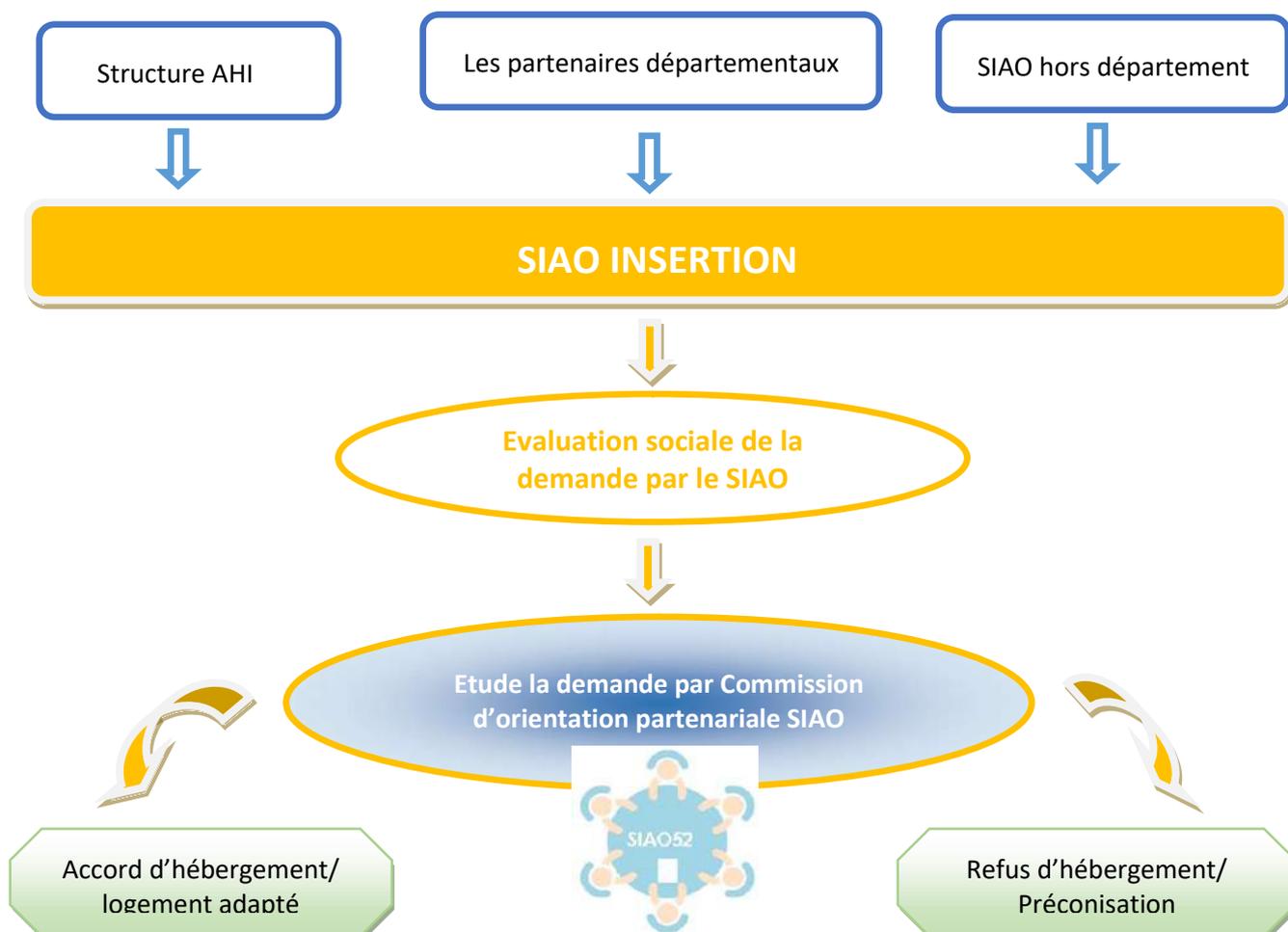
On peut constater que les acteurs sociaux du département ont petit à petit modifié leurs habitudes en contactant le SIAO.

4. SIAO Insertion

Le SIAO Insertion traite les demandes relatives aux :

- Les expulsions séparation
- Les sorties de détention
- L'accès à l'hébergement problématique
- La fin de prise en charge ASE
- Les sorties d'hospitalisation
- Les déboutés sortant HUDA/CADA...

Les demandes d'insertion se répartissent de la façon suivante



De la même manière que pour le SIAO Urgence, les partenaires s'adressent de plus en plus directement au SIAO.

5. Les caractéristiques des demandes d'hébergement et logement adapté

	Année	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Nombre total de personnes en demande de solution d'hébergement ou de logement	2012	95	94	65	27	49	110	70	61	37	53	78	95	832
	2013	34	47	68	78	63	63	94	77	60	89	62	88	823
	2014	178	75	68	60	96	53	59	62	54	100	49	54	918
	2015	88	65	54	66	40	37	47	45	56	103	60	60	721
	2016	95	75	76	49	70	72	67	70	118	139	88	86	1005

Nombre de demande <à40 Nombre de demande > à 80

Pour l'année 2016, il y a eu 1005 personnes en demande de solution d'hébergement ou de logement adapté. On constate une augmentation des demandes d'hébergement de 28% entre 2015 et 2016.

5.1 Le Profil des demandeurs

La typologie des Ménages

Répartition Général		
Typologie du ménage	% 2015	% 2016
Homme isolé	52%	52%
Femme isolée	15%	19%
Femme seule avec enfant(s)	16%	13%
Couple avec enfant(s)	9%	12%
Groupe d'adultes avec enfant(s)	5%	2%
Couple sans enfant	1%	2%
Homme seul avec enfant(s)	2%	0%
Groupe d'adultes sans enfant	0%	0%

On peut constater que la majeure partie des demandeurs sont des personnes isolées (71%). Par rapport à 2015, on peut constater une augmentation du nombre de femmes isolées dont la baisse se répercute sur les femmes accompagnées d'enfant.

La répartition entre les demandes d'urgence et d'insertion par rapport au demandeur principal, s'effectue de la façon suivante :

Urgence		Typologie du ménage	Insertion	
Demandeur principal Nb	Demandeur principal %		Demandeur principal Nb	Demandeur principal %
324	55%	Homme isolé	97	41%
95	16%	Femme isolée	63	27%
90	15%	Couple avec enfant(s)	9	4%
47	8%	Femme seule avec enfant(s)	57	24%
11	2%	Couple sans enfant	5	2%
15	2.5%	Groupe d'adultes avec enfant(s)	5	2%
4	0.7%	Homme seul avec enfant(s)	0	0%
2	0.4%	Groupe d'adultes sans enfant	0	0%
588	100%	Total	236	100%

La dissociation entre les demandes d'urgence et d'insertion démontre une concentration des demandes des familles principalement sur l'urgence. Ceci est dû à l'augmentation des familles déboutés du droit d'asile et les primo-arrivants.

L'accueil des femmes isolées et avec enfant se fait très majoritaire sur la structure SOS femmes accueils qui assure un hébergement principalement d'insertion et non d'urgence.

La répartition par Sexe

Urgence	Sexe	Insertion
71 %	Homme	51 %
29 %	Femme	49 %
100 %	Total	100 %

Concernant l'urgence, on note que les personnes sollicitant un hébergement d'urgence sont majoritairement des hommes avec 71%, les femmes représentent seulement 29% des demandeurs.

Ces pourcentages comprennent également le sexe des enfants représentant 10% des personnes hébergées/demandeurs. A contrario, en insertion, on constate que l'écart entre les hommes (51%) et les femmes (49%) est réduit. Pour information, la structure SOS Femmes actuellement principalement des femmes victime de violences et majoritairement en insertion contrairement aux 2 autres CHRS.

La Répartition par Age

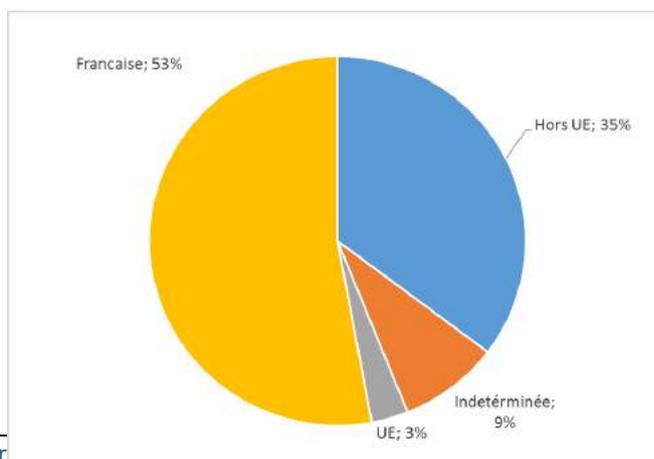
Urgence	Age	Insertion
3%	Moins de 3 ans	5%
15%	De 3 à 17 ans	13%
20%	De 18 à 24 ans	26%
54%	De 25 à 49 ans	45%
8%	De 50 à 64 ans	11%
2%	65 ans et plus	1%
	Âge moyen	35 ans

Près ¼ des demandeurs ont entre 18 et 24 ans. Cette forte représentation peut s'expliquer par l'absence de ressources de ces jeunes à laquelle s'associe l'absence de projet professionnel et des liens familiaux rompus ou défailants.

Nationalité des personnes

Répartition	Française	UE	Hors UE	Indéterminée
Par personne	53%	3%	35%	9%
Par ménage	62%	3%	27%	8%

On peut constater que près de ½ de demandeurs sont de nationalités étrangères.



Ressources des personnes / Type de ressources

Données relevant uniquement des demandes d'insertion

Ressources	%
Sans ressources	47%
RSA	14%
AAH	10%
Ressources multiples	6%
Allocations chômages	4%
NSP	4 %
Ressources d'activité	3%
Retraite	3%
ASS	2%
Garantie Jeune	2%
Allocation pour demandeur d'asile	2%
Autre ressource (argent donné par tiers)	1%
Pension d'invalidité	1%
Formation (Contrat d'apprentissage)	0
Allocations familiales	0%
Allocations familiales	0%
Indemnités journalières	0%
Pension Alimentaire	0%

Commentaires :

La majorité des personnes relevant de l'insertion sont sans ressources. Ceux -ci représente 47 % du public accueilli sur ce dispositif. Plusieurs hypothèses peuvent être proposées pour expliquer ce pourcentage :

- La complexité administrative et ou personnes ayant des difficultés dans la gestion administrative (droits non ouverts / sans papier d'identité / pas de domiciliation) Un accompagnement social est nécessaire pour aider ces personnes à ouvrir leur droit.

- Les de moins de 25 ans qui ne bénéficient pas du RSA, néanmoins la mise en place de la garantie jeune a permis à certains jeunes de bénéficier d'un pécule et d'une expérience professionnelle. Cependant les problématiques rencontrées par certains jeunes font qu'ils ont dû mal à se maintenir sur ce dispositif et donc se retrouvent à l'issue sans ressources. De plus, pour bénéficier de ce dispositif, il faut répondre aux critères d'éligibilité, la Mission locale se charge d'identifier les personnes susceptibles d'être positionnées.
- Les Jeunes majeurs étrangers scolarisés dont la situation administrative ne leur permettent pas de travailler

Les personnes disposant de ressources sont classées de la manière suivante : Les personnes bénéficiaires du RSA représente 14 % du public accueilli. Les personnes percevant l'AAH représente 10%, les personnes ayant des ressources liées à une activité représente seulement 3 % à cela s'ajoute des personnes bénéficiant d'une retraite 3 %. On constate que le pourcentage des personnes disposant de revenus liées à une activité est faible par rapport celui des personnes percevant des allocations. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce phénomène :

- Les personnes en emploi ne font pas appel au dispositif d'hébergement (vacance de logements autonomes sur le département)
- Les personnes sont sans qualification à contrario de l'exigence professionnelle de plus en plus accrue
- Les problématiques rencontrées par le public hébergé (addictions / troubles psy).

On peut considérer que les personnes ayant des difficultés à accéder à l'emploi (Bénéficiaire RSA / AAH) sont susceptibles de rencontrer plus fréquemment des difficultés d'accès au logement voire d'autonomie.

5.2 Les types de demandes

Les structures recevant la 1ère demande

CHRS	240
115	201
Autre	73
Passerelle	63
Hors 52	51
CCAS	50
Cada	39
CD52	34
Hospit	32
SPIP 52 et Hors 52	20
Police	14
SAVS	7

Les CHRS et le 115 sont les 1ères structures rencontrant les personnes lors d'une demande d'hébergement.

Les demandes se répartissent pour l'ensemble de l'année 2016 de la façon suivante :

Hébergement Urgence	CHRS / Stabilisation	Logement adapté
63%	32%	5%

On constate que près 2/3 des demandes relèvent de l'hébergement d'urgence, cependant toutes les demandes ne nécessitent pas une réponse rapide (sortants de CADA).

Nombre total de demande d'hébergement		
Urgence	MOIS	Insertion/ logement adapté
57	Janvier	53
43	Février	23
36	Mars	35
37	Avril	14
37	Mai	30
45	Juin	22
33	Juillet	11
35	Aout	20
65	Septembre	32
69	Octobre	25
49	Novembre	31
47	Décembre	29
553	Total	325
878		
<u>63%</u>	%	<u>37%</u>

Volet Urgence :

L'entrée en période hivernal génère une augmentation du nombre de demandes en hébergement d'urgence.

Volet insertion :

Les demandes sont constantes sur l'année hormis en janvier. Ceci peut s'expliquer par la mise à l'abri de personnes sur des places d'insertion, lors de l'activation des niveaux de froid 1 et 2.

La situation au regard du logement au moment de la demande :

Urgence	Situation au moment de la demande	Insertion / logement adapté
40%	A la rue - abri de fortune-	9%
11%	Autre (non renseigné)	14%
12%	Hébergé chez amis /autres	17%
6%	Hébergé chez famille	13%
11%	CADA/HUDA	7%
1%	Institutions publiques (hôpital, maison de retraite, ...)	7%
3%	Détention	6%
6.5%	Location parc public/privé	16.5%
3%	Hébergement d'urgence	3%
0.3%	Résidence sociale	0%
1.5%	Hébergement d'insertion/stabilisation	5%
3%	PEC- ASE	2%
0.7%	Hôtel (115/hors 115)	0.5%
0.5%	Errance résidentielle	0.5%

Volet Urgence :

La majorité des personnes sollicitant un hébergeant à la rue au moment de leur demande ou hébergé de façon précaire chez des tiers.

1/10 des demandes sont liées à des sortants de dispositifs d'asile.

Volet Insertion :

Pour un tiers des demandes, les personnes sont hébergées par des tiers au moment de la demande et sollicitent un hébergement de façon préparée.

Pour 16.5%, le maintien en logement était problématique et nécessitait un accompagnement socio-éducatif afin de construire un projet logement adapté à la personne.

Les Motifs de sollicitations du SIAO

Urgence	Situation au moment de la demande	Insertion / logement adapté
19%	Dort dans la rue	5%
15%	Fin d'hébergement chez un tiers	18%
14%	Autres	16%
11%	Sortie dispositif d'asile	7%
8%	arrivée en France	0%
7%	Séparation ou rupture des liens familiaux	8%
6%	Absence de ressources	3%
5%	Sortie d'hébergement	5%
5%	Violences conjugales	17%
3%	Fin d'hospitalisation	5%
2%	Expulsion locative	3%
2%	Fin de prise en charge ase/CD	3%
2%	Risque d'expulsion locative	2%
2%	Sortie de détention	5%

A l'instar des données relatives à la situation avant l'entrée en hébergement/logement adapté, il apparaît que pour 54% (31% rupture des liens amicaux/familiaux – 33% absence de ressource ou d'abri) les motifs relèvent d'une demande d'hébergement en urgence.

Pour 24% des motifs (Fin de prise en charge par un précédent dispositif : 22%, Rapprochement familial ou professionnel : 2 %), la demande d'hébergement ou de logement adapté pourrait être anticipée.

5.3 Les réponses aux demandes d'hébergement

Les structures apportant les réponses à la demande

Gestion de l'orientation	
CHRS dont	501
Relais52 (*) / 115	318 / 23
PHILL (*)	68
SOS FA (*)	77
Clos Mortier (*)	15
Passerelle	265
Pension de Famille	8
COP	4
Emmaus	3
DDCSPP	1
Siao ext	1

(*) Personnes/ménages hébergés directement majoritairement dans le CHRS dans lequel la demande a été initiée.

Répartition de l'aboutissement de la demande au cours de l'année

Urgence		MOIS	Insertion	
% des demandes abouties	nb des demandes abouties		nb des demandes abouties	% des demandes abouties
74%	42	Janvier	45	85%
63%	27	Février	18	78%
44%	16	Mars	27	77%
43%	16	Avril	13	93%
62%	23	Mai	22	73%
49%	22	Juin	17	77%

33%	11	Juillet	7	64%
54%	19	Aout	14	70%
49%	32	Septembre	25	78%
57%	39	Octobre	16	64%
76%	37	Novembre	27	87%
74%	35	Décembre	20	69%
58%	319	Total	251	77%

Répartition des orientations vers les centres d'hébergement

Urgence	Structure AHI	Insertion
74 %	RELAIS52 St Dizier	41%
Sans hébergement d'urgence	RELAIS52 Chaumont	5%
2%	CLOS MORTIER	Sans hébergement d'insertion
18%	PHILL	16%
2%	SOS FEMMES ACCUEIL	37%
Logement adapté		
Pension de Famille	JASON	35 %
Pension de Famille	COLBERT	29 %
Pension de Famille	ELSA	29 %
Pension de Famille	LES PIERRES POSEES	12 %

La majeure partie des personnes sollicitant un hébergement d'urgence ont été hébergées au RELAIS 52 (74%). En effet, sur l'ensemble de l'année, cette structure a toujours bénéficié de quelques places vacantes en HU. Ceci est notamment dû au glissement de personnes hébergées en urgences (85%

des personnes hébergées) vers des places d'insertion disponibles). A contrario, au PHILL, CLOS MORTIER et SOS Femmes Accueil, la grande majorité des places d'urgence sur l'année 2016 sont restées occupées sur la durée par des personnes déboutées.

Concernant les logements adaptés, Les Pensions Familles Jason / Colbert se sont progressivement remplies fin 2016. Pour la Pension de Famille ELSA, on a pu constater un renouvellement d'un tiers de ses locataires.

Les motifs des demandes non-abouties en 2016 :

	Refus par manque de place	Sans suite	Refus du demandeur	Refus Structure	Refus catégorie public	Refus suite commission SIAO/DDCSPP
Urgence	29%	25%	17%	15%	2%	12%
Insertion/ logement adapté	0%	40%	21%	8%	1%	30%

Refus du demandeur : justifié par une localisation géographique ne correspondant à la demande de la personne, la présence d'un animal de compagnie, le refus du règlement des CHR... ..

Sans suite : la personne ne donne plus de nouvelles

Refus Catégorie du public :

-La place disponible ne correspond pas au profil de la personne (composition familiale, sexe...)

- La personne a pu faire preuve d'un comportement inadapté lors d'un précédent hébergement, ne permettant pas une réintégration.

Refus par manque de place : absence de place disponible en urgence sur département

Refus suite à une commission SIAO : la problématique de la personne rend son accueil en inadéquation avec un hébergement de type CHR, pension de famille ou résidence sociale

5.4 Les Situations à la sortie d'hébergement et de logements adaptés

Situation à la sortie des personnes	%
Parti sans prévenir	35%
Autre (retour à domicile...)	15%
Hébergement chez un tiers (famille. Ami. autre)	15%
Logement ordinaire public/privé	11.3%
Rue / Abri de fortune	5.5%
Hébergement d'insertion	5.5%



Institutions publiques (hôpital. Prison. maison de retraite....)	5.2%
Hébergement d'urgence	2.1%
Logement foyers (FJT/FTM/résidence sociale)	2%
Maisons relais	1.7%
Dispositif d'asile	1.3%
ALT	0.7%
Dispositif hivernal	0.34%
Colocation	0.3%

Près de 2/3 des personnes font appel à leur réseau personnel en sortie d'hébergement et 1/3 élabore un projet de parcours résidentiel ou en lien avec une intervention sociale, médicale ou judiciaire.

5.5 Les expulsions locatives communiquées au SIAO

Dans le cadre des activités liées au SIAO et au titre de la convention qui désigne le service en qualité de gestionnaire d'hébergement pour le département, la réservation de places d'hébergement est sollicitée par l'Etat pour les personnes sous le coup d'une expulsion locative.

A cet effet, l'avis d'expulsion locative nous est transmis par la DDCSPP. Une fois ce document reçu par les services de la DDCSPP, nous le transmettons aux structures qui se rapprochent de l'arrondissement de la personne. Pour la période avril à octobre en 2016, nous avons été informés de l'expulsion de 41 ménages.

Année	Nombre de ménages expulsés	Nombre de personnes expulsés	Nombres de ménages ayant intégrés un CHRS	Nombres de personnes ayant intégrés un CHRS	Nombre de personne en % hébergée en CHRS
Avril 2016 à Octobre 2016	41	73	7	8	11%
Septembre à Décembre 2015	28	46	4	4	8%

6. La Commission partenariale d'orientation (CPO)

6.1 Présentation de la Commission SIAO 2016

- Les missions de la commission SIAO

La commission a pour objet de veiller au traitement équitable des demandes et de proposer des orientations adaptées aux besoins des personnes et des familles sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières à accéder à un logement décent et indépendant.

Cette commission est un espace collégial d'évaluation et d'orientation vers les structures d'hébergement et de logement adapté

La commission réévalue tous les 6 mois les situations des personnes en structures d'hébergement dans le cadre de son objectif d'améliorer la fluidité de l'hébergement et l'accès au logement.

- Les acteurs présents

Acteurs Permanents

- Acteurs AH1 : RELAIS 52 – PHILL – SOS FEMMES ACCUEIL-Résidence du Clos Mortier-Emmaus
- Logement adapté : MAISONS RELAIS (Les Pierres posées, Elsa, Colbert & Jason) Résidence Accueil UDAF
- Services sociaux : CCAS SAINT DIZIER - CAS CHAUMONT / SAINT DIZIER – C'SAM Ville de Chaumont
- Etat : DDCSPP

Acteurs Invités - Prescripteurs des demandes

CADA FTDA - CADA ATTM
SPIP
CHHM et Hopital général
Autre...

La CPO s'est réunie en 2016, une fois par mois, en alternance sur Chaumont et Saint Dizier (à l'exception d'août 2016) ce qui a permis de faciliter la participation de nouveaux prescripteurs.

La Ville de St Dizier ainsi que la DDCSPP ont mis à disposition une salle de réunion au sein de leurs locaux respectifs, à titre gracieux, pour la réalisation de ces commissions.

- Le public/situation cible de la commission SIAO :

- Les personnes isolées ou familles, connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social et n'ayant pas d'hébergement à l'issue d'une sortie d'une institution publique (prison, hôpital ou autres) et/ou se retrouvant sans hébergement. Un avis collégial est nécessaire pour répondre au mieux à la demande du ménage.
- Les personnes ayant intégré un CHRS sur le département. L'admission dans la structure est faite pour une durée déterminée et renouvelable. La situation de la personne accueillie doit faire l'objet d'un bilan tous les 6 mois c'est pourquoi les situations des personnes sont revues en commission. L'objectif est que la personne ou la famille accède le plus rapidement possible à une insertion durable en milieu ordinaire et ou adapté.
- L'orientation auprès des Maisons Relais et Résidence Accueil. L'accueil en Logement adapté est sans limitation de durée, par conséquent une évaluation sur l'autonomie de la personne est nécessaire ainsi qu'un passage en commission avec les différents acteurs pour l'admission

d'une personne. Ce type de structure correspond principalement aux personnes isolées, très désocialisées, fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire.

- Orientation en hébergement d'urgence. L'accueil en urgence est inconditionnel, cependant lorsqu'il s'agit de famille déboutée, un passage en commission SIAO est nécessaire afin d'étudier les disponibilités de chaque structure d'hébergement. Une liste d'attente est tenue à jour à l'issu des commissions afin de permettre l'orientation des familles au fur et à mesure de places se libérant.

6.2 Les données relatives aux commissions 2015

- Nombre de dossiers SIAO présentés en CPO entre le 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016

		Nombre de dossiers présentés	
		1 ^{ère} demande	Renouvellement
2016		171	237
		408	

- Les orientations de la commission SIAO

	2015	2016
Orientation Hébergement d'insertion	53%	61%
Refus	17%	16%
Orientation Hébergement d'urgence	13%	6%
La commission ne se prononce pas et reporte la décision	9%	11%
Orientation Logement adapté	7%	0%
Total	100%	100%

Les commissions ayant débuté à partir de novembre 2015, les données sur l'année 2015 ne sont donc pas représentatifs

6.3 Les principales problématiques relevées au cours des commissions SIAO.

	Difficultés repérées	Actions engagées
Le public étranger	<p>Les jeunes majeurs étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'hébergement problématique pour les jeunes arrivant à leur majorité devant sortir du dispositif ASE dans des délais restreints. Ces sorties rapides se sont vues confrontées à l'absence de place d'hébergement ainsi qu'une incompréhension mutuelle des opérateurs AHI et du conseil départemental. - Difficulté d'accompagnement pour un public sans ressources et sans possibilité d'intégration sociale à la vue de leur situation administrative. - Situations administratives non étudiées avant la majorité 	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi des demandes d'hébergement 2 mois avant la date de majorité - Synthèse préalable à l'hébergement entre la MECS et le RELAIS52 - Rencontre Conseil départemental et acteurs AHI - Spécialisation des équipes AHI et MECS sur l'accompagnement du public étranger
	<p>Le public étranger hors UE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engorgement des places d'urgences par des personnes déboutées du fait de la non mise en œuvre des OQTF et la difficulté à sortir les familles installées en CHRS. - Accompagnement chronophage : demandes constantes de familles, recherche d'aides financières pour pallier à l'absence de ressource, ouvertures de droits problématiques du fait de la méconnaissance de certaines institutions sociales 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du dispositif DA par le public étranger qui génère des demandes ne relevant pas de la demande d'asile mais qui permettra de rester un temps sur le territoire français - Situation très tendue lors de l'application des OQTF avec le recours à la force publique (membre de la famille restant sur le territoire, autres résidents des structures AHI) 	
Public ayant des troubles psychiatriques	<ul style="list-style-type: none"> - Sorties non préparées d'hospitalisation - Absence d'échanges avec le CHHM - Personnes dont le comportement sont en inadéquation avec des structures collectives sociales 	<ul style="list-style-type: none"> - Convention CHHM / DDCSPP
La gestion de demande d'hébergement/logement adapté	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'identification de la Passerelle comme gestionnaire du SIAO et du circuit de demande pouvant entraîner un ralentissement de la gestion des demandes et de la saisie de la commission. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre de structures AHI afin de repréciser le circuit des demandes
Le logement adapté	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de comportement de certains résidents ayant des répercussions graves sur les équipes ou les autres résidents (violences, intrusion de personnes extérieures ...) et de la nécessité de mise en œuvre d'une expulsion dans le cadre du droit commun. 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition des acteurs AHI d'utiliser la commission SIAO pour remonter les situations problématiques

Les actions réalisées ont pu être portées par le SIAO, les structures AHI, la DDCSPP de façon conjointe ou individuellement

7 .La participation à des groupes de Travail

L'URIOPPS propose une rencontre trimestrielle entre les différents acteurs associatifs gestionnaire du de la région Champagne -Ardenne..

VII) Les Prestations financières

A. Transports 115



Descriptif

Dans le cadre de l'hébergement d'urgence et du parcours résidentiel, la Passerelle assure la gestion financière des bons de transport, alloués aux personnes demandeuses auprès du 115 ou/et du SIAO 52. L'évaluation de la pertinence de la demande est assurée par le 115 et/ou le SIAO 52. Concrètement les bénéficiaires, qui ne disposent pas des ressources suffisantes, se voient attribuer un billet SNCF leur permettant de rallier un lieu d'hébergement (CHRS ou autre).

Objectifs opérationnels

- mise à l'abri des personnes SDF
- mise en place d'une gestion financière adaptée au protocole de demande d'aide au transport

Tableau de répartition des demandes d'aides au transport SIAO 52-115

Structures instructrices	Relais52	Passerelle	PHILL	Circo	Autre	Clos Mortier
Nb de demandes	1	34	16	1	1	2

Précisons qu'une personne peut émettre plusieurs demandes d'aide au transport.

Au cours de l'année 2016, dans le cadre du transport 115, nous pouvons comptabiliser 56 demandes d'aides au transport formulées. Ces demandes ont doublés par rapport à 2015 (25 demandes en 2015). La Passerelle et le Phill sont les structures qui ont vu leur demande fortement augmentés pour des orientations vers St Dizier.

Justification de la prise en charge

40 demandes ont abouti afin de répondre aux orientations vers un centre d'hébergement d'urgence CHRS, dont 4 un retour à Domicile.

2 demandes pour une orientation sur un autre département faute de solution en Hte-Marne.

2 demandes pour une orientation vers un CADA, 4 pour des solutions d'hébergement en département .

5 demandes sont en lien avec un parcours résidentiel et 1 demande pour un retour en hébergement chez un tiers.

Lieu de transport

Les 36 demandes, correspondent à des trajets vers les CHRS du secteur Haut Marnais :

- RELAIS 52 à Saint Dizier (22)
- PHILL (5) à Langres
- SOS FA (8) Saint Dizier.
- CLOS MORTIER (1) Saint Dizier

TAXIS

Une famille a bénéficié d'un transport en taxi en 2016.

Constats

L'aide au transport vers un hébergement d'urgence a été réservée aux situations qui ne pouvaient se régler localement.

Ce dispositif s'avère nécessaire dans la mesure où il facilite l'orientation des personnes sans ressources et sans domicile vers un centre d'hébergement.

L'absence d'hébergement d'urgence sur Chaumont a entraîné une hausse du nombre de demande de bon transport sur l'année 2016

B.Nuit d'hôtel

Objectif opérationnel :

Assure la mise à l'abri de personnes sans hébergement lorsque le dispositif d'hébergement départemental est saturé ou en réponse d'urgence sur un territoire de façon momentanée



Concernant l'exercice 2016,
19 personnes ont été pris en charge à l'hôtel pour un total de 83 nuitées.

C. Aide Demandeurs d'asile

Financement de Prestations liés aux demandeurs d'asile hébergées en structure AHI/.

Le SIAO propose un accueil sur le dispositif d'hébergement d'urgence au public étranger demandeur d'asile (primo-arrivant et demandeur d'asile en cours d'instruction) si la personne est dépourvue de solution d'hébergement. Lorsque ces personnes sont hébergées dans les structures AHI du département, celles-ci doivent engager des frais dans le cadre de la demande d'asile. Des aides financières peuvent être sollicités auprès du SIAO pour couvrir ces frais tels que :

- Délivrance de titres de transports pour les RDV liés à la procédure de demande d'asile,
- Frais administratif (tels que timbres, recommandés...),
- Prise en charge de nuits d'hôtel lors des rendez-vous OFPRA et CNDA en fonction des horaires auxquels ils ont lieu.
- Interprétariats (sous conditions)

Durant le cours de l'année 2016, l'ouverture des CAO sur le département a nécessité une prise en charge des personnes hébergées sur ce dispositif. Au vu de l'augmentation des demandes, un nouveau processus a été repensé afin de faciliter la gestion de la demande et le paiement. Il a été mise en place à partir du 1 janvier 2017

Pour rappel, le remboursement de ces frais n'est pas pérenne. Celui-ci reste dépendant de l'enveloppe restant à disposition de FTDA. Lorsque celle-ci sera épuisée, des autres modes de financement devront être trouvés.

Nbre de demandeurs d'asile hébergée sur le dispositif AHI orientés vers la plateforme régionale identifié par le SIAO		
MOIS	2015	2016
Janvier	/	7
Février	/	7
Mars	/	9
Avril	/	6
Mai	/	7
Juin	/	6
Juillet	/	6
Aout	/	18
Septembre	0	16
Octobre	4	8
novembre	6	7
Déc	6	7
Total	26	104



